

FOOT



Vienne



hebdo

N° 671 – Vendredi 30 janvier 2026

COORDONNÉES

Siège social :
1 rue François Prat - 86000 POITIERS

Accueil :

Tél. : 05.49.61.17.35
Fax : 05.49.61.66.51

Site et E-mail :

Site officiel : <http://foot86.fff.fr>
Email : district@foot86.fff.fr

Horaires d'ouverture :

Lundi 9h30 – 17h30
Mardi au vendredi : 13h30 – 17h30

SOMMAIRE

Partenaire.....	p. 2
Avis aux clubs	p. 3
Avis aux arbitres.....	p. 7
Avis aux éducateurs	p. 8
PV Comité de Direction	p. 9
PV Commission Sportive	p. 28
PV Commission Jeunes	p. 33
PV Commission Litiges.....	p. 38
PV Commission du Respect	p. 42
PV Commission Terrains	p. 43
Informations diverses	p. 50

AGENDA DE LA SEMAINE

Samedi 31 janvier :

- Futsal Jeunes n°4

Lundi 2 février :

- Centre de perfectionnement U12-U13
Gardien de but à Neuville de Poitou

Mardi 3 février :

- Commission des Jeunes

Mercredi 4 février :

- Commission Sportive

Jeudi 5 février :

- Commission de Discipline

PARTENAIRE DE LA SEMAINE



COLLECTE FOOTBALL MISSION



Collecte de matériel de football

le football au service du développement durable

Donnez une seconde vie à vos équipements de football !



www.football-mission.org

Plus d'informations page 3

FUTSAL JEUNES

Les plateaux du samedi 31 janvier 2026 sont disponibles à partir de la page 4

REPORT DES RENCONTRES

Au vu du grand nombre d'arrêtés municipaux reçus, et en raison de l'état actuel des terrains, le District de la Vienne décide : de reporter toutes les rencontres départementales Jeunes, Séniors et Féminines.

* Les matchs de Challenge Dansac prévus sur synthétique et le Futsal sont maintenus.

PROGRAMME ÉDUCATIF FÉDÉRAL

Les inscriptions pour les interventions PEF se clôturent le mercredi 4 février 2026

Plus d'informations page 4



PARTENAIRE

Réseaux de lumière

Éclairage, mise en lumière ou illuminations festives, Citeos Poitiers, entreprise de la société Ancelin, accompagne ses clients dans leurs projets de réseaux de lumière.



Bureau d'études

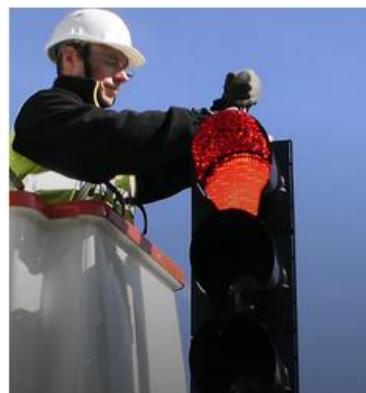
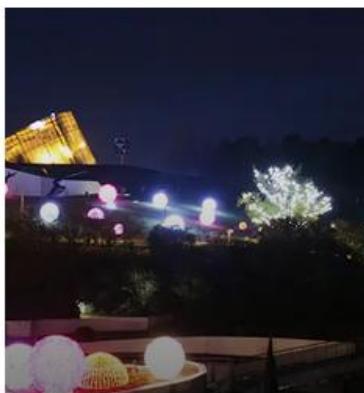
[Bureau d'études](#) →

Éclairage public et sportif

[Éclairage public et sportif](#) →

Mise en valeur du patrimoine

[Mise en valeur du patrimoine](#) →



Illuminations festives

[Illuminations festives](#) →

Equipements Urbains Dynamiques

[Equipements Urbains Dynamiques](#) →

Infrastructure de recharge de

véhicule électrique

[Infrastructure de recharge de véhicule électrique](#) →

Pour accéder à leur site : <https://www.ancelinreseaux.fr/>



AVIS AUX CLUBS

DATES À RETENIR

- **Samedi 31 janvier** : Plateaux Futsal Jeunes n°4
- **Lundi 2 février** : Centre de perfectionnement U12-U13 Gardien de but à Neuville de Poitou
- **Samedi 7 février** : Plateaux Futsal Jeunes n°5
- **Vendredi 20 février** : Ecole d'arbitrage n°4
- **Samedi 21 février** : Finales Futsal Jeunes à Civaux
- **Lundi 23 février** : Centre de perfectionnement U12-U13 Gardien de but à Neuville de Poitou
- **Mercredi 25 février** : Centre de Perfectionnement Sportif U13F et U14F à Nieul l'Espoir

PROCÉDURE FORFAIT / ARRÊTÉ

Nous nous permettons de vous rappeler que les clubs faisant forfait ou étant impactés par un arrêté municipal posé sur leur(s) terrain(s) sont chargés de prévenir leur(s) adversaire(s) et le ou les arbitre(s) officiel(s) (si désignation il y a) à partir du vendredi à 17h30.

Si les adversaires sont bien prévenus, les arbitres officiels sont parfois oubliés, occasionnant la prise en charge des frais kilométriques par les clubs recevants concernés.

Procédure pour connaître l'adresse email de l'officiel désigné :

Il faut aller dans Footclubs et dans l'onglet Epreuves – autres compétitions > rencontres, préciser les dates dans « matchs du », puis cliquer sur la date du match souligné. L'email de l'officiel désigné apparaît alors.

À noter qu'en passant par le nouveau module sur Footclubs (épreuves puis compétitions officielles), il n'est toujours pas possible de consulter l'email de l'officiel désigné.

COLLECTE FOOTBALL MISSION 2025-2026

Pour la deuxième année consécutive, la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine s'associe à Football Mission, association labellisée par l'ONU et partenaire de la Fédération Française de Football, afin de mener une grande collecte de matériel et de textile de football au service d'actions solidaires et éco-responsables.

La tournée Football Mission 2025-2026 se déroulera entre janvier et mars 2026.

Durant cette période, les équipes de Football Mission viendront récupérer directement au sein des structures inscrites du matériel de football encore en bon état, afin de lui offrir une seconde vie en France et à l'international.

En participant à cette opération, les clubs contribuent activement à des actions solidaires et éco-responsables, tout en mobilisant leurs licenciés et adhérents autour d'un projet concret et porteur de sens.

Deux modalités de participation sont proposées aux clubs, si vous êtes intéressés, merci de contacter le District :

Option 1 – Organisation d'une collecte au sein du club

Vous organisez une collecte de matériel directement dans votre structure.

Football Mission assure ensuite le tri, la redistribution ou le recyclage des équipements collectés, avec un enlèvement effectué lors de la tournée prévue entre janvier et mars 2026.

Option 2 – Dépôt direct au District (sans inscription)

Vous pouvez également choisir de déposer directement votre matériel et textile de football au District, sans démarche d'inscription préalable.



PROGRAMME ÉDUCATIF FÉDÉRAL

Dans le cadre des stages vacances de février organisés par les clubs, du **9 au 20 février**, le District de la Vienne de Football propose des interventions éducatives à destination des licenciés.

Ces interventions ont pour objectif de sensibiliser les jeunes aux différentes thématiques du **Programme Éducatif Fédéral (PEF)**, en complément des activités sportives mises en place par les clubs.

Le Programme Éducatif Fédéral (PEF) :

Le PEF est un programme pédagogique mis à disposition des clubs afin d'accompagner la formation des jeunes licenciés U11 à U17.

Il vise à transmettre les règles du jeu et de la vie à travers plusieurs thématiques éducatives telles que le respect, l'engagement et la citoyenneté, la santé, l'environnement...

Les clubs souhaitant bénéficier d'une intervention du District sont invités à s'inscrire par mail avant le mercredi 4 février.

Adresses de contact :

apprentis@foot86.fff.fr
district@foot86.fff.fr

PLATEAUX FUTSAL JEUNES – SAMEDI 31 JANVIER

Adresses des gymnases accueillant les différents plateaux :

- **Pressac (86460)** – 43, rue du Bois de la Jarte
 - **Lussac-les-Châteaux (86320)** – Rue de la Couture
 - **Saint-Savin (86310)** – Rue Prosper Mérimée
 - **Jaunay-Marigny (86130)** – 2, avenue du Parc du Futur
 - **Quinçay (86190)** – 1, place du Champ de Bataille
 - **Monts-sur-Guesnes (86420)** – Centre-bourg
 - **Saint-Martin-la-Pallu – Vendeuvre (86380)** – Route de Jaunay-Clan
 - **Les Trois-Moutiers (86120)** – Le Bourg
 - **Moncontour (86330)** – 5, impasse du Havre
 - **Latillé (86190)** – Rue du Gymnase
 - **Montmorillon (86500)** – Rue Saint-Nicolas
 - **Ingrandes (86220)** – Rue René-Descartes
 - **L’Isle-Jourdain (86150)** – Avenue de Bel-Air
 - **Châtellerault – Gymnase Branly (86100)** – Rue Édouard Branly
 - **Civray (86400)** – Rue Guy Texereau
 - **Valence-en-Poitou – Couhé (86700)** – 20, rue Hemmoor
 - **Saint-Maurice-la-Clouère (86160)** – Rue Désiré Bienvenu
 - **Civaux (86320)** – Route du Fond d’Orveau
 - **Valdivienne (86300)** – Les Genêts
 - **Thuré (86540)** – Rue Pierre-de-Coubertin

Règlement Challenges Futsal U11F et U11G + Feuille de licences : <https://urls.fr/pdBZnG>

Règlement Critérium Futsal + Feuille de licences : <https://urls.fr/6PF0FK>

Règlement plateau amical Futsal + Feuille de licences : <https://urls.fr/eUDto>

	10-janv	17-janv	24-janv	31-janv	7-févr	14-févr	21-févr
U11F FL	X	T1 (13)	T2 (8) + 5E	X	X	X	Finale (4)
Critérium Futsal U13F	T1 (12)	T2 (8)	T3 (4)	X	X	X	Finale (2)
U13F Amicaux	X	4E	X	X	X	X	
Critérium Futsal U15F	X	T1 (10)	T2 (8)	X	T3 (4)	X	Finale (2)
U15F Amicaux	X	X	X	X	6E		
Critérium Futsal U18F	X	T1 (8)	T2 (4)	X	X	X	Finale (2)
U18F Amicaux	X	X	4E	X	X	X	
U11 FL	T1 (49)	T2 (32)	T3 (16)	T4 (8)	R	R	Finale (4)
U11 Amicaux	X	X	X	32 R + 17 E du T1	32 R + 17 E du T1	X	
Critérium Futsal U13	T1 (40)	T2 (32)	X	T3 (16)	T4 (8)	X	Finale (4)
U13 Amicaux	23 R	X	X	23R + 8E du T1	X	X	
Critérium Futsal U15	T1 (27)	T2 (16)	X	X	T3 (8)	X	Finale (4)
U15 Amicaux	13 R	13 R + 11E du T1	X	X	X	X	
Critérium Futsal U18	T1 (11)	T2 (8)	X	X	T3 (4)	X	Finale (2)
U18 Amicaux	5 R	5 R + 3 E du T1	X	X	X	X	



JOURNÉE DU 31/01/2025			
CRÉNEAU 1 9H30-11H30	CRÉNEAU 2 11H30-13H30	CRÉNEAU 3 14H00-16H00	CRÉNEAU 4 16H00-18H00
PRESSAC	FUTSAL U11 AMICAUX GJ VAL DE CLOUERE 2 MIGNALOUX 1 GJ VAL DE CLOUERE 3 VIVONNE 1 MIGNALOUX 2	FUTSAL U9 POITIERS 3 CITES 1 LIGUE 4 - VIVONNE 1 GJ ESP. MARVES-ITEUIL 1 GJ VAL DE CLOUERE 1 VALENCE 1	FUTSAL U13 AMICAUX GJ FOOT SUD 86 2 GJ VAL DE CLOUERE 2 NIEUIL L'ESPOIR 2 VIVONNE 1 GJ VAL DE VONNE 2
43 rue Bois de la Jarte, 86460 Pressac			FUTSAL U13 GJ FOOT SUD 86 1 GJ VVM CHAUVIGNY 1 BIARD 1 ST BENOIT 1
LUSSAC LES CHÂTEAUX	FUTSAL U11 AMICAUX Ent. AVA-BON-CEN-VOU 2 GJ 3 VALLEES 2 POITIERS ASAC 1 et 2 ST BENOIT 2 - GJ VAL DE CLOUERE 2 GJ 3 VALLEES 1	FUTSAL U7 MARVES-ITEUIL 1 et 2 STADE POITEVIN 1 et 2 MONTMORILLON 1 et ST SAVIN GJ VVM CHAUVIGNY / St. Amand GJ 3 VALLEES 86	FUTSAL U7 LIGUE 1 - GJ 3 VALLEES 86 BUXEROLLES 1 et 2 GJ MONTAUVRES 1 et 2 NIEUIL L'ESPOIR 1 et VALD'VIENNE 1 GJ VVM CHAUVIGNY (Tercé et Chauvigny)
Rue de la Couture, 86320 Lussac les Châteaux			FUTSAL U13 MIGNE AUXANCES 1 GJ 3 VALLEES 86 1 VOUNEUIL BERUGES 1 JAUNAY MARIGNY 1
SAINT SAVIN	FUTSAL U9 STADE POITEVIN 1 GJ ESP. NOUAILLE 1 ST SAVIN 1 VICO SUR GARTEMPE 1		
MONTS S/ GUESNES	FUTSAL U11 AMICAUX GJ CAP HAUT POITOU 2 SO CHATELLERAULT 2 GJ AVENIR 86 2 UCSE 2 ST LEGER DE MONTBRILLIAIS 1	FUTSAL U7 JAUNAY MARIGNY 2 SO CHATELLERAULT 3 GJ CSP 1 CHASSENEUIL ST GEORGES 2 SAMMARCOLLES NORD VIENNE 1	FUTSAL U13 MIREBEAU 1 SAMMARCOLLES NORD VIENNE 1 GJ VAL DE VONNE 1 GJ-ESPOIR-SUD-POITIERS-4
VENDEUVRE - ST MARTIN LA PALLU		FUTSAL U7 USCE 1 et MIREBAU 1 NEUVILLE 1 et 2 GJ CAP HAUT POITOU 1 et 2 POITIERS ASAC 1 et 2	FUTSAL U9 GJ CAP HAUT POITOU 1 CHASSENEUIL ST GEORGES 1 VOUNEUIL BERUGES 1 SAINT BENOIT 1 FONTAINE 1
Route de Jaunay-Clan, 86380 Vendeuvre-du-Poitou			
LES TROIS MOUTIERS		FUTSAL U13 UCSE 1 BUXEROLLES 1 NEUVILLE 1 SO CHATELLERAULT 1	FUTSAL U15 GJ 3 VALLEES 86 1 BUXEROLLES 1 GJ DISSAY BEAUMONT 1 VOUNEUIL BERUGES 1
Le Bourg, 86120 Les Trois Moutiers			
MONCONTOUR	FUTSAL U11 AMICAUX ASM 2 THURE BESSE 1 THURE BESSE 2 LOUDUN 1 MIREBEAU 1	FUTSAL FETIS LAHITTE U11 G ASM 1 GJ VVM CHAUVIGNY 1 OZON 1 STADE POITEVIN 1	
5 Impasse du Havre, 86330 Moncontour			
ST MAURICE LA CLOUÈRE		FUTSAL U7 GJ VAL DE CLOUERE 1 NOUAILLE 1 MIGNALOUX 1 et 2	FUTSAL U7 GJ VAL DE CLOUERE 2 VALENCE 1 et 2 VIVONNE 1
Rue Désiré Bienvenu, 86160 Saint-Maurice-la-Cloûre			



LATILLÉ	FUTSAL U11 AMICAUX	FUTSAL FETIS LAHITTE U11 G	FUTSAL U7	FUTSAL U9
	GJ SUD HAUT POITOU 2	GJ CAP HAUT POITOU 1	GJ ESP (Fontaine) 1 et 2	GJ SHP (Boire) 1
Rue du Gymnase, 86190 Latillé	GJ VAL DE VONNE 2	POITIERS CEP 1	GJ SHP (Quinçay) 1	GJ SHP (Vendelogne) 1
	NEUVILLE 2	SO CHATELLERAULT 1	GJ VAL DE VONNE 1 et MIGNE AUXANCES 1	GJ VAL DE VONNE 1
MONTMORILLON	VOUENEUIL BERUGES 2	ST BENOIT 1	VOUENEUIL BERUGES 1 et 2	POITIERS ASAC 1
	NEUVILLE 1		ST BENOIT 1 et POITIERS 3 CITES 1	
MONTMORILLON	FUTSAL U11 AMICAUX	FUTSAL U11 AMICAUX	FUTSAL U15	FUTSAL U18
	BUXEROLLES 2	MONTMORILLON 2	Ent. ST SAVIN - VICQ 1	GJ AVENIR 86 1
Rue St Nicolas, 86500 Montmorillon	BUXEROLLES 3	MONTMORILLON 3	NEUVILLE 1	GJ 3 VALLEES 86 1
	POITIERS CEP 2	POITIERS 3 CITES 1	NIEUIL L'ESPOIR 1	BUXEROLLES 1
MONTMORILLON	POITIERS CEP 3	STADE POITEVIN 2	GJ VVM CHAUVIGNY 1	JAUNAY MARIGNY 1
	MIGNE AUXANCES 2	GJ ESP NOUAILLE 2	MOIGNE AUXANCES 2	
THURÉ	FUTSAL U9	FUTSAL U13	FUTSAL U7	FUTSAL U9
	MIGNALOUX 1	MONTMORILLON 2	SO CHATELLERAULT 1 et 2	THURE BESSE 1
36 Rue des Croix, 86500 Montmorillon	MONTMORILLON 1	GJ MONTASEVRES 2	THURE BESSE 1 et 2	SO CHATELLERAULT 1
	GJ MONTASEVRES 1	POITIERS CEP 1	CHASSENEUIL ST GEORGES 1 et 2	MIREBEAU 1
ISLE JOURDAIN	NIEUIL L'ESPOIR 1	GJ 3 VALLEES 86 2	OZON 1 et 2	NAINTRE 1
	SAULGE 1 et ADRIERS 1	MOIGNE AUXANCES 2		MIGNE AUXANCES 1
INGRANDES	FUTSAL U11 AMICAUX	FUTSAL U9	FUTSAL U9	FUTSAL U9
	GJ VVM CHAUVIGNY 2	ADRIERS USSON ISLE 1	GJ ANTOIGNE INGRANDES 1	GJ ANTOIGNE INGRANDES 1
Rue Pierre de Coubertin, 86540 Thuré	VALDIVIENNE 2	SAULGE 1	GJ DISSAY BEAUMONT 1	
	VICQ ST SAVIN 1-- GJ VAL DE CLOURE 3	BUXEROLLES 1	NEUVILLE 1	
ST JULIEN	NIEUIL L'ESPOIR 2	GJ 3 VALLEES 86 1	JAUNAY MARIGNY 1	
	SAULGE 1 et ADRIERS 1			
DANGE	FUTSAL U9	FUTSAL U7	FUTSAL U9	FUTSAL U13
	GJ AVENIR 86 1	GJ AVENIR 86 1 et 2	GJ ANTOIGNE INGRANDES 1	LOUDUN 1
Gymnase Bellevue, Rue du Collège, 86220 Dangé St Romain	GJ CSP 1	NAINTRE 1 et 2	AS 1	AS 1
	UCSE 1	GJ CSP 1 et 2	LOUDUN 1	
LOUDUN	UCSE 2	Ent. AVA - BON - CEN - VOU 1 et 2	SAMMARCOLLES 1	GJ AVENIR 86 2
	GJ AVENIR 86 2		ST LEGER DE MONTBRILLAIS 1	THURE BESSE 2
Gymnase du stade, Rue du stade, 86200 Loudun			NORD VIENNE 1	JAUNAY MARIGNY 2



AVIS AUX ARBITRES

ÉCOLE D'ARBITRAGE N°4

La quatrième école d'arbitrage cette saison se déroulera en salle le vendredi 20 février prochain au siège du District de la Vienne – 1 rue François Prat à Poitiers.

Thèmes :

- Gestion de la fin de match (travail en groupe)
- Découverte des aspects athlétiques

Intervenants :

- Tanguy FLOZE
- Albert BOUCHET
- Romane RAGEAU (dans le cadre de ses études)
- A définir

RDV à 18h45 pour un début à 19h (fin prévue vers 21h).

Lien pour s'inscrire (*réponse avant mercredi 18-02*) : <https://forms.gle/3RN3awVBgGB7qVJv8>

RAPPELS

1. Indisponibilités :

En cas d'indisponibilité pour une désignation du vendredi à 17h30 au dimanche midi uniquement, nous vous rappelons qu'il est impératif de prévenir l'astreinte arbitrage. Passé ce délai, il est impératif de contacter directement le club recevant. Vous trouverez leurs coordonnées sur le site du District, dans l'onglet clubs. Le numéro de l'astreinte à contacter est le 06.88.57.90.08. Pour faciliter le travail de l'astreinte, merci de signaler vos indisponibilités jusqu'au dernier moment.

Par exemple, si vous êtes désigné le dimanche et que vous prévoyez tardivement un engagement le samedi, ou inversement, merci de vous mettre indisponible « en direct » afin de ne pas être sollicité pour combler un désistement de dernière minute.

2. Problèmes Techniques :

Nous rencontrons toujours des problèmes techniques émanant de la FFF concernant l'affichage des faits disciplinaires et les changements sur les feuilles de match informatisées. Nous tenons à rappeler qu'en cas d'exclusion, le rapport disciplinaire doit être adressé au District de la Vienne de football via la commission de discipline (**48 heures maxi**), même si celui-ci n'apparaît plus sur le Portail des Officiels.

3. Contact avec Tanguy FLOZE :

Enfin, nous précisons que les missions de Tanguy FLOZE, notre conseiller territorial en arbitrage arrivé début septembre, consistent principalement au recrutement, à la fidélisation et la formation d'arbitres stagiaires.

Pour le contacter : district@foot86.fff.fr

INFORMATIONS DIVERSES

• La mise à jour des Lois du Jeu et des questions / réponses est sur le site de la Fédération Française de Football : <https://www.fff.fr/9-les-arbitres/240-les-lois-du-jeu.html>

- L'accès aux indemnités reçues depuis le Portail des Officiels. Cette fonctionnalité vous permet :
 - de consulter l'historique de vos indemnités en temps réel,
 - d'avoir une vision claire de vos remboursements,
 - de suivre l'historique de vos indemnités en temps réel,
 - de faciliter le suivi de votre activité.



AVIS AUX ÉDUCATEURS



CERTIFICATS FÉDÉRAUX INITIATEURS

CFI Séniors	Vasles (Inter-secteur 79/86)	19/01 et 09/02/2026	09h00-17h00
CFI U6-U9	Poitiers	17/02 et 08/04/2026	09h00-17h00
CFI U10-U13	Poitiers	16/02 et 07/04/2026	09h00-17h00

FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE – RECYCLAGE BMF/BEF

16h de formation à effectuer tous les 3 ans

- Samedi 28 mars à Ingrandes (8h de formation)
- Samedi 30 mai à St Georges les Baillargeaux (8h de formation)

Inscription : <https://maformation.fff.fr/formation/96-formation-continue-de-niveau-4-et-5-bmf-bef.html>



COMITÉ DE DIRECTION

PV N°8
Réunion du lundi 19 janvier 2026

Présidence : M. Stéphane BASQ

Membres : Mmes Béatrice MATHIEU - Sylvie TESSEREAU

MM. Philippe BARRITAULT - Jean-Pierre BERNARD - Patrice BILLY - Jacques DANTAN - Christian DELCEL - Bruno DUPUIS - Franck ECAULT - Daniel FRAUDEAU - Jean-Bernard HUS - Eric MAIOROFF - Jean Paul PEYNET - Christian SAVIGNY

Excusés : Mme Nadia STOURY

MM. Jacky CHAUVIN - Dominique GIRAUD - Jean Michel GUILLET - Laurent ROHARD -
MM. Anthony ALLOUIS (CTD PPF) et Tony RICHARD (CTD DAP)

Absents : M. Sébastien AUBINEAU et Alexandre MARTINEAU

Assiste : Mme Adeline URANGA, Directrice Administrative

CIVILITES

Félicitations

Les membres du Comité de Direction félicitent :

- Albert BOUCHET et son épouse pour la naissance de leur fils Aïley,
- L'Amicale des Educateurs de Football de la Vienne pour la récompense du trophée Gaby ROBERT,

Condoléances

Les membres du Comité de Direction présente leurs sincères condoléances à

- Jean-Claude BARRAULT et sa famille suite au décès de sa maman,
- Jean-Pierre GIRET et sa famille suite au décès de sa maman,
- A la famille de M. Jean-Claude CHEVALIER, ancien président du club de Bonneuil Matours, suite à son décès,
- A la famille de M. Claude CHARTRIN et au club de St Julien l'Ars, suite à son décès
- A la famille de Maxence GUIN et au club de Buxeuil suite à son décès
- A la famille de Patrick MATTENET, ancien président, et au District de Dordogne-Périgord, suite à son décès,
- A la famille de Gilles BAUDOUIN, ancien vice-président, et au District des Deux-Sèvres, suite à son décès,

Rétablissement

Les membres du Comité souhaitent un bon rétablissement à l'épouse de Jacky CHAUVIN



INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS du PRESIDENT

➤ Accueil du président

Le Président ouvre la séance en adressant ses vœux aux membres du Comité de Direction pour l'année 2026. Il formule des vœux de santé et de réussite collective, et exprime le souhait que les travaux à venir se déroulent dans un climat serein, constructif et orienté vers l'intérêt général du football dans la Vienne.

Il rappelle que ce premier Comité de Direction de l'année s'inscrit pleinement dans le cadre du programme de mandature 2024-2028, fondé sur des principes de proximité, d'accompagnement des clubs et de recherche de l'intérêt général. Ces principes doivent continuer à guider l'ensemble des décisions du Comité.

Le Président annonce la mise en place de plusieurs groupes de travail, notamment concernant :

- la réforme des finales départementales,
- le vœu formulé par le club de Mignaloux-Beauvoir.

Ces groupes auront pour mission de réfléchir aux problématiques identifiées et de formuler des propositions à destination du Comité de Direction.

Le Président fait ensuite un point sur les clubs du District évoluant aux niveaux national et régional. Il rappelle que trois clubs représentent le District à ces niveaux :

- Le Stade Poitevin FC, évoluant en National 2.
- Le SO Châtellerault et l'US Chauvigny, évoluant en National 3

Il souligne que plusieurs équipes engagées en championnats régionaux connaissent une première partie de saison mitigée, certaines se situant en bas de classement. Cette situation pourrait entraîner un effet domino sur les compétitions départementales, notamment en matière de rétrogradations.

Il leur souhaite à l'ensemble de ces clubs une excellente seconde partie de championnat, placée sous le signe de l'engagement sportif, de la progression collective et de la réussite.

Face à ces constats, le Président rappelle le rôle du District, qui consiste à être à l'écoute des clubs, à les accompagner dans le dialogue, et à veiller à ce que l'action du District facilite leur fonctionnement et leurs projets, dans le respect des règlements en vigueur, sans jamais constituer un frein.

Le Président informe le Comité que le District de la Vienne a été retenu comme District pilote pour la mise en place des caméras destinées aux arbitres. Il précise que cette désignation constitue à la fois une reconnaissance et une responsabilité, et que cette expérimentation sera conduite dans le strict respect du règlement adopté par l'Assemblée fédérale, lequel a été transmis aux membres par la Secrétaire Générale.

Stéphane BASQ indique que le District atteindra, dans six mois, la mi-mandat. À cette occasion, un point d'étape sera réalisé. Selon la situation financière du District, l'organisation d'un séminaire de mi-mandat pourra être envisagée afin de prendre du recul et de préparer la suite de la mandature.

Il rappelle également que la saison prochaine marquera les 90 ans du District de la Vienne. Il invite le Comité à engager dès à présent une réflexion afin de préparer cet anniversaire dans des conditions à la hauteur de l'événement.

Le Président évoque enfin la nécessité de relancer le partenariat, Jean-Paul PEYNET ayant fait valoir ses droits à la retraite et pouvant désormais se consacrer pleinement à ce dossier dont il a la charge.

Un temps est consacré aux bénévoles, que le Président remercie chaleureusement pour leur engagement. Il souligne que, durant ses mandats, un nombre particulièrement élevé de médailles de la Jeunesse, des Sports et de l'Engagement Associatif ont été attribuées. Pour l'année en cours, de nombreux dossiers ont de nouveau été constitués, y compris au niveau régional, témoignant de la reconnaissance institutionnelle de leur investissement.

Le Président remercie enfin les salariés du District, et plus particulièrement Madame Adeline URANGA, pour le travail accompli au quotidien. Il rappelle que le fonctionnement du District repose sur un équilibre clair : le Comité de Direction définit les orientations, et les salariés les mettent en œuvre avec professionnalisme et engagement. Cet esprit de respect et de confiance mutuels est, selon lui, indispensable à l'efficacité de l'action du District au service des clubs et du football.

Le Président conclut son intervention en souhaitant à l'ensemble des membres du Comité Directeur une excellente année de travail.



➤ Lancement de l'expérimentation des caméras embarquées

L'expérimentation du port des caméras embarquées est officiellement lancée et le District de la Vienne, pilote sur ce dispositif, a reçu le matériel dont 5 caméras.

Une circulaire réglementaire rappelle le cadre légal applicable à l'utilisation de ces caméras ainsi que les procédures à mettre en place pour la mise en œuvre.

Le préalable obligatoire à la remise des caméras aux arbitres est l'adoption par le District du règlement ci-dessous et une copie du procès-verbal du Comité de Direction ayant adopté la modification du règlement des compétitions départementales sera transmise à la Direction de l'Arbitrage de la FFF.

Article – De l'usage des caméras individuelles à l'occasion des matchs amateurs à risque(s)

1. Le District est autorisé, par l'effet de la délégation qui lui a été consentie par la Fédération Française de Football (F.F.F) et dans les conditions prévues à l'article 136 des Règlements Généraux de la F.F.F, à mettre en œuvre un traitement de données à caractère personnel, dont il est le responsable du traitement, provenant d'une caméra individuelle portée par l'arbitre central lors d'un match, dès lors que le District estime que le match comporte des risques en termes de sécurité pour les personnes et notamment les officiels. L'utilisation d'un tel dispositif de caméra individuelle n'a pas pour objet d'être systématique. Elle est actée par une décision ou un procès-verbal du comité ou de la commission de prévention concernée ou tout autre organe compétent du District qui détermine en amont du match si celui-ci présente des risques et de la nécessité d'utiliser le dispositif de caméra individuelle.

2. Ce traitement est mis en œuvre dans l'objectif et selon le fondement qui sont définis à l'article 136 des Règlements Généraux de la F.F.F et les données à caractère personnel collectées dans le cadre de ce traitement peuvent servir dans le cadre d'une procédure devant une commission de discipline du District.

3. Les données à caractère personnel concernées par la mise en œuvre du dispositif sont uniquement les enregistrements (images et sons) réalisés par l'activation de la caméra individuelle par l'arbitre sur les zones suivantes : le terrain, les accès au terrain, les déplacements de l'arbitre central et le cas échéant dans le vestiaire de l'arbitre central. Les enregistrements peuvent révéler des données concernant la santé si des blessures viennent à être filmées sur le fondement légal des motifs d'intérêt public important, sur la base du droit de l'Union ou du droit d'un État membre. L'utilisation des données à caractère personnel concernées est limitée strictement à l'objectif poursuivi et mentionné au point 2.

4. Les personnes concernées par ce dispositif de caméra individuelle peuvent être celles qui sont présentes sur les zones mentionnées au point 3 (y compris des mineurs) lors de l'activation du dispositif de caméra individuelle et qui sont identifiées ou identifiables, que ce soit directement ou indirectement par les enregistrements.

5. La mise en place du dispositif de caméra individuelle respecte les mesures décrites dans l'analyse d'impact cadre sur la protection des données (AIPD Cadre) qui est annexée à la « Circulaire FFF Caméra individuelle » prise en application des dispositions réglementaires précitées de la F.F.F (article 136 des Règlements Généraux de la F.F.F), afin de garantir le respect des droits et libertés des personnes concernées et de répondre aux exigences du règlement UE/2016/679 du 27 avril 2016 dit « RGPD » et de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée. Le District respecte l'ensemble des obligations découlant du RGPD et de la loi précitée dans le cadre de la mise en œuvre de ce traitement de données à caractère personnel en tant que responsable du traitement.

6. Le District désigne un ou plusieurs référent(s) caméra individuelle en charge de la gestion du matériel composé des caméras individuelles, de batteries, de chargeurs, d'étuis et de harnais. Le District s'assure que le matériel utilisé réponde aux exigences prévues dans l'AIPD Cadre mentionnée au point 5. Le référent caméra individuelle a pour mission de fournir et récupérer le matériel auprès de l'officiel (arbitre central) directement ou du délégué désigné pour le match concerné et tient un tableau de suivi à ce titre, conformément à la « Circulaire FFF Caméra individuelle ». Dans l'hypothèse d'études statistiques sur l'utilisation du dispositif, seules des informations anonymes seront conservées. A la fin du match l'arbitre central remet au référent caméra individuelle ou au délégué, le cas échéant, le matériel.

7. A l'occasion du match concerné par l'utilisation du dispositif, la caméra individuelle est installée sur l'arbitre central à l'aide d'un harnais de manière à être visible par les personnes concernées. La caméra individuelle est équipée d'un dispositif d'enregistrement continu avec une mémoire tampon de trente (30) secondes. En cas d'acte(s) ou de risque imminent d'acte(s) de violences ou de menace(s) d'un tel/de tels acte(s), l'arbitre peut activer la caméra individuelle aux fins de conservation des enregistrements. La conservation porte sur les trente (30) dernières secondes qui précèdent l'activation et jusqu'à l'arrêt de l'activation par l'arbitre central. En cas d'activation par l'arbitre central, un voyant lumineux s'allume, afin que les personnes concernées soient informées de cette activation. Si l'arbitre central est amené à recevoir un dirigeant, un entraîneur et/ou un ou plusieurs joueur(s) ou toute autre personne dans son vestiaire, il a la possibilité d'activer la caméra individuelle pour les mêmes actes ou risques précités. Le District forme les arbitres centraux à l'utilisation du dispositif caméra individuelle.



8. Le référent caméra individuelle est chargé de télécharger les enregistrements réalisés par l'activation de la caméra individuelle lors du match concerné sur une plateforme sécurisée dédiée à cet effet, à l'aide de ses accès dédiés et personnels.

9. Après analyse des rapports officiels par la commission de discipline du District, la commission indique au référent caméra le(s) match(s) pour le(s)quel(s) aucun fait n'a été relevé afin que le référent caméra puisse immédiatement supprimer les éventuels enregistrements qui auraient été réalisés concernant ce(s) match(s) et/ou peut décider de demander la consultation des enregistrements réalisés à l'occasion du match concerné. La commission de discipline concernée dispose d'un délai de trente (30) jours après la date du match pour réclamer les enregistrements concernés. Les enregistrements concernés sont transmis sur support sécurisé par le référent caméra individuelle aux membres de la commission de discipline concernés et ayant à en avoir communication. Il appartient à ladite commission de décider de verser ou non les enregistrements concernés aux débats et de les présenter lors de l'audience. Il appartient également à ladite commission de déterminer dans quelles mesures elle permet l'accès à ces enregistrements aux parties concernées par la commission en cause et de prévoir les mesures de sécurisation de la transmission de ces enregistrements à ces destinataires.

10. A l'issue de ce délai de trente (30) jours au plus tard, le référent caméra doit supprimer ces enregistrements, sauf saisine de la commission de discipline concernée. Si la commission de discipline concernée venait à être saisie et à réclamer les enregistrements, ces derniers seront conservés durant l'intégralité de la procédure et supprimés à l'issue de celle-ci. La commission de discipline concernée et toutes les personnes destinataires devront supprimer les enregistrements qu'elles ont reçu à l'issue de ces délais.

11. Les destinataires des enregistrements sont uniquement le référent à l'occasion du téléchargement des enregistrements sur son espace dédié sur la plateforme sécurisée mentionnée au point 8, ainsi que les membres concernés des commissions de discipline, le Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF), les tribunaux compétents, les personnes concernées ou présentes à une commission, ainsi que leur conseils ou représentants légaux le cas échéant, les autorités judiciaires et services de police/gendarmerie dans le respect des règles applicables. Le matériel fourni ne permet pas de visionner les enregistrements qui sont chiffrés dans la caméra individuelle. Le déchiffrement n'est possible que lors du téléchargement sur la plateforme sécurisée mentionnée au point 8 afin d'assurer la sécurité des enregistrements et de limiter les risques en cas de perte ou de vol de tout ou partie du matériel.

12. Les personnes concernées mentionnées au point 4 sont informées par une mention d'information générale insérée dans le cadre de la mention d'information à destination des licenciés prévue par la F.F.F, lors de la prise ou du renouvellement de licence, mais également via la politique de protection des données ou tout équivalent prévu(e) par le District sur son site internet au titre de l'information des personnes concernées sur les traitements de données à caractère personnel qu'il met en œuvre. Ces mentions d'information précisent l'ensemble des informations prescrites par le RGPD au titre de l'information des personnes concernées, ainsi que le mécanisme de mémoire tampon de trente (30) secondes appliqué par les caméras individuelles. Les mentions d'information précisent également que le droit d'opposition et de rectification ont été aménagés en raison de l'objectif poursuivi par le dispositif, de la mission d'intérêt public et de dispositions légales applicables et ce conformément aux dispositions de l'article 23 du RGPD. Ainsi, le District concerné peut restreindre toute demande de rectification ou d'opposition portant sur des enregistrements après le match, afin de garantir la sécurité et la protection des personnes concernées ou les droits et libertés d'autrui dans le cadre du match concerné. Il est rappelé aux personnes dans le cadre de ces mentions qu'elles disposent malgré tout du droit de s'opposer en amont du match en choisissant de ne pas participer au match concerné et en évitant les zones concernées par le dispositif de caméra individuelle. Le District est en charge de répondre aux demandes de droits des personnes concernées conformément au RGPD et à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée.

13. Les personnes concernées sont également informées à l'oral du recours au dispositif de caméra individuelle avant le début du match concerné par l'arbitre central ou toute autre personne désignée.

[...]

Le référent caméra au District de la Vienne est Mme Adeline URANGA.

➤ Collège des Présidents de District

Suite à la démission de M. Philippe GALLE, président du District d'Indre et Loire, M. Jean-Jacques GAZEAU, président du District de la Vendée, a été élu président du collège des présidents de District



➤ **La Fédération Française de Football renouvelle « l'opération tablettes » en 2026**

L'aide financière accordée par la FFF est modulée en fonction du nombre d'équipes engagées en compétition à partir de la catégorie U14 (hors coupes), sur la base des données arrêtées au 31 décembre 2025.

Les seuils d'éligibilité ont été ajustés afin de bénéficier au plus grand nombre de clubs :

- **50 € pour 1 tablette** pour les clubs comptant de **1 à 5 équipes engagées**,
- **Jusqu'à 100 € pour 2 tablettes** pour les clubs ayant **6 à 10 équipes**,
- **Jusqu'à 150 € pour 3 tablettes** pour les clubs ayant **11 à 15 équipes**,
- **Jusqu'à 200 € pour 4 tablettes** pour les clubs ayant **16 à 20 équipes**,
- **Jusqu'à 250 € pour 5 tablettes** pour les clubs ayant **plus de 20 équipes engagées**.

Chaque club pourra ainsi commander, une seule fois, entre 1 et 5 tablettes, en fonction de son éligibilité.

La Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine accordera une aide financière supplémentaire de 40€ par tablette,

Les membres du Comité de Direction valident l'octroi d'une aide de 20 € par club et groupement.

Comme pour les précédentes opérations nationales, l'Opération Tablettes 2026 se déroulera **exclusivement sur la plateforme Le Corner**.

Pour passer commande, le club devra disposer d'un compte **Portail Clubs** avec l'habilitation « **Acheteur Le Corner** ».

La tablette proposée dans le cadre de l'opération est la **Lenovo Tab K11**, entièrement compatible avec la nouvelle version de la FMI.

- Prix public : 188,09 € TTC (livraison incluse)
- Tablette répondant aux caractéristiques techniques exigées pour une utilisation fluide et sécurisée de la FMI

Calendrier de l'opération

- **12 janvier 2026** : annonce officielle de l'opération
- **26 janvier 2026** : ouverture des commandes
- **29 mars 2026** : clôture de l'opération

INFORMATIONS de la SECRETAIRE GENERALE

➤ **Compte rendu Comité de Ligue du samedi 6 décembre 2025 à Puymoyen**

Proposition de l'amendement de l'article 117-b des Règlements Généraux de la FFF concernant la dispense de l'apposition du cachet mutation

« du joueur ou de la joueuse signant dans un nouveau club parce que son précédent club est dans l'impossibilité, pour quelque raison que ce soit (*notamment pour cause de dissolution, non-activité totale ou partielle dans les compétitions de sa catégorie d'âge ou d'absence de section féminine dans le cas d'une joueuse ne pouvant plus jouer en mixité ou souhaitant jouer exclusivement en compétition féminine*) de lui proposer une pratique de compétition ~~de sa catégorie d'âge ouverte aux catégories d'âge auxquelles sa licence lui permet d'accéder~~ avec ou sans sur classement, à condition de n'avoir pas introduit une demande de licence « changement de club », dans les conditions de l'article 90 des présents règlements, avant la date de l'officialisation de cette impossibilité (date de dissolution ou de mise en non-activité du club quitté notamment). »

Le groupe de travail en charge de la réécriture des règlements à la F.F.F. pourra en prendre connaissance le 11 décembre avant de soumettre cette proposition à la prochaine Assemblée Fédérale de juin 2026.

Assemblée Générale de la Ligue le samedi 27 juin 2026 dans un lieu à déterminer

Présentation du plan de réforme du championnat régional Futsal par Jonathan BLONDY

Pour les compétitions jeunes : maintien et développement du Challenge Fétis Lahitte U11 G et F

- Création
 - Challenge U15 G et F
 - Challenges U17 G et U18 G et F
- Pour toutes les compétitions jeunes U11 à U18
 - 1^{ère} phase : district ou interdistrict
 - 2^{ème} phase : ligue



Pour les compétitions Seniors : maintien et développement en 2026/2027 de compétitions districts – interdistricts et Ligue En 2027/2028

- création d'une R1 avec la réduction de joueurs à double licence
 - 1^{ère} phase (septembre à janvier) : 2 poules de 8 (matchs aller - retour)
 - 2^{ème} phase : 8 équipes en Play off et 8 équipes en Play down => 2 descentes en R2 interdistricts
- Création d'une R2 ou interdistricts (gérée par les districts)
 - 1^{ère} phase (septembre à janvier) : inter secteurs en fonction des inscriptions en districts avec un maxi de 28 équipes (4 poules de 7 équipes avec des matchs aller – retour)
 - 2^{ème} phase
 - 14 équipes en Play off : compétence Ligue (2 poules de 7 équipes) => 2 montées en R1
 - 14 équipes en Play down (2 poules de 7 équipes)

Mise en place d'un plan de performance fédéral (détection et sélection) et de formation (éducateurs : CFI Futsal pour le niveau R1 et CFI U18/seniors pour les interdistricts et arbitres)

Le président François GRENET a évoqué une circulaire relative à l'état des lieux des gymnases dans les lycées et les collèges.

Présentation de la compétition Futnet et le règlement associé : 6 clubs sont engagés cette saison dont 3 de Charente et un club potentiel accédant en D2 Nationale.

L'équipe Nationale de Futnet sera en stage du 20 au 22 mars 2026 en Gironde.

Nouveau calendrier de compétition régionale jeunes U14 - 2^{ème} phase et actualisation du règlement

La 2^{ème} phase de cette compétition débutera le 24 janvier au lieu du 17 janvier et le règlement a été revu en raison du nombre d'engagés 105 équipes et 30 pour la 2^{ème} phase R1 ;

D'autre part, le règlement de la compétition U13 prévoyait l'exclusion de l'équipe en cas d'absence de l'éducateur diplômé à la réunion obligatoire organisée par l'ETR début janvier. Une modification de cette règle sera soumise aux membres du Comité de Ligue avant la réunion obligatoire des clubs.

La LFNA désignée ligue pilote sur les atteintes à la probité : la FFF a déployé un dispositif visant à prévenir et à détecter les atteintes à la probité (corruption, trafic d'influence, prise illégale d'intérêt ou détournement de fonds publics. Une réunion de présentation de ce dispositif aura lieu début janvier 2026.



➤ Effectifs au 18/01/2026 (ci-dessous)

COMPARATIF DES EFFECTIFS LICENCIES du DISTRICT DE LA VIENNE

Catégorie	2024 2025 au 18/01/25	2025 2026 au 18/01/26	Evolution en nombre	Evolution en %
Libre / Séniор	4 910	4 796	-114	-2,3
Libre / U19-U18	719	776	57	7,9
Libre / U17-U16	863	768	-95	-11,0
Libre / U15-U14	1 140	1 175	35	3,1
Libre / U13-U12	1 214	1 163	-51	-4,2
Libre / Foot Animation	3 101	2 669	-432	-13,9
Libre / Sénior F	527	568	41	7,8
Libre / U18F-U17F-U16F	301	260	-41	-13,6
Libre / U15F-U14F	246	216	-30	-12,2
Libre / U13F-U12F	202	185	-17	-8,4
Libre / Foot Animation F	305	275	-30	-9,8
Futsal	113	96	-17	-15,0
Foot Loisir	478	503	25	5,2
Foot Santé	27	19	-8	-29,6
PRATIQUANTS	14 146	13 469	-677	-4,8
Dirigeants	2 275	2 232	-43	-1,9
Dirigeantes	549	540	-9	-1,6
Educateur Fédéral / Animateur	288	293	5	1,7
Entraîneur / Moniteur	114	116	2	1,8
Arbitres	194	202	8	4,1
Volontaires	10	18	8	80,0
Ayant Droit	33	33	0	0,0
TOTAUX	17 609	16 903	-706	-4,0



En date du 18 janvier 2026, le District recense 16 903 licenciés (17 609 au 18/01/2025) soit 706 licenciés en moins à la même date que la saison dernière.

Augmentation chez les U19/U18 (+ 57), U14/U15 (+ 35) et Séniors Féminines (+41)

Par contre, baisse chez les Séniors (- 114), le Football d'animation garçons (- 432), U16/U17 (- 95) et U12/U13 (-51)

Pour les féminines des catégories Foot Animation à U18 : - 118

➤ **Effectif Foot Loisirs** (amendes en cas de licences manquantes)

Conformément au procès-verbal du Comité de Direction du lundi 3 novembre 2025, il est appliqué une amende de 5€ par licence manquante pour les clubs ci-dessous

Sections (9 licences obligatoires) :

Châtellerault Portugais => 8 licences => manque 1 licence => 5€

Colombiers => 7 licences => manque 2 licences => 10€

➤ **Composition des commissions**

Denis DURAND, président de la commission Futsal a informé le District de son arrêt à la fin de la saison 2025/2026

➤ **Journée internationale du sport féminin le samedi 24 janvier 2026**

La Préfecture de la Vienne souhaite mettre en avant des jeunes sportives de la Vienne (+ 18 ans) sur les réseaux sociaux dans le cadre de cette journée.

Les membres du Comité de Direction valide la proposition de Romane RAGEAU.

Maxence GUIN est en charge du support de présentation de Romane à transmettre à la Préfecture

➤ **Vie des clubs**

Les membres du Comité de Direction valident la mise en inactivité du club des Ormes, n'ayant aucun licencié cette saison

➤ **Examens des clubs en situation d'impayés**

Le club de Poitiers Gibauderie est en impayé pour un montant de 779,50 € dont le prélèvement était au 31/12 et la somme était demandée pour le 16/01. N'ayant rien reçu à ce jour, un courrier recommandé sera transmis le 20 janvier 2026 avec un délai de 8 jours pour le règlement. Au-delà de ce délai et sans paiement, les membres du Comité de Direction donnent leur accord pour appliquer la procédure.

Le Groupement de Jeunes Val de Clouère doit régler un montant de 478,81 € avant le 23 janvier 2026 et transmettre les documents pour effectuer les prélèvements.

Le club sportif des Sourds de Poitiers doit régler 194 € avant le 23 janvier 2026.

➤ **Cotisation des membres indépendants**

Le District a enregistré le paiement de la cotisation de membre individuel de MM. Patrick ECALLE et Alain LAVERGNE

➤ **Demande de subvention exceptionnelle du club sportif des sourds de Poitiers**

Le conseil d'administration du club a sollicité une aide du District de la Vienne de Football pour leur participation à « Deaf Champions League 2026 » Futsal du 12 au 17 janvier 2026 à Pescara (Italie).

Les membres du Comité donnent leur accord pour une subvention exceptionnelle de 500€.

➤ **Don à l'A.F.M. Téléthon**

Les membres du Comité valident à l'unanimité le versement de 1 100 € au profit de l'A.F.M. Téléthon suite à l'opération 2 € par but marqué lors des journées de championnat des 6/7 et 13/14 décembre 2025.



➤ Programmation de réunions et remises

- Réunion de **présentation des réformes régionales Futsal** en présence de Jonathan BLONDY, le mardi 27 janvier 2026 à 16h30 au siège du District des Deux-Sèvres à Niort. Eric MAIOROFF représentera le District.
- Réunion des responsables d'équipes féminines de la Vienne le mercredi 28 janvier 2026 à 19h au District pour étudier les propositions d'évolution des compétitions jeunes féminines.
- Remise Section Loisirs « Foot en Marchant » le vendredi 30 janvier 2026 de 19h - 21h à Jaunay Marigny. Jacques DANTAN et Bruno DUPUIS accompagneront Tony RICHARD.
- Remise Section Loisirs « Fitfoot » le mardi 10 février 2026 de 19h - 21h à Mirebeau. Le président du District sera présent avec Tony RICHARD.

RETOUR SUR L'ASSEMBLEE GENERALE FINANCIERE DU DISTRICT

L'Assemblée Générale s'est déroulée en présence de :

- M. Yves VANDUREN, président du Comité Départemental des Médaillés de la Vienne
- MM. Clément BONNEAU et Thomas COUILLEBEAU de la société Développe ton club
- MM. Christopher DEBENHAM, Alix HUBERT et Alexis PATIENT de la société « +3 Studio »
- M. Michel D'HEROUVILLE, Commissaire aux Comptes du cabinet DUO Solutions,
- M. Jacques DANTAN représentant M. Patrick GIRARD, Président du Comité Départemental Olympique et Sportif

Sur les 132 clubs convoqués, il a été recensé 20 clubs absents pour un montant de 1 638 €, 5 clubs absents non amendés, 2 clubs présents sans droit de vote et 18 pouvoirs donnés à un dirigeant d'un autre club.

Les clubs absents ci-dessous seront amendés :

- ✓ St Christophe : 202 € pour 4 absences consécutives aux A.G.
- ✓ Paizay le Sec : 164 € pour 3 absences consécutives aux A.G.
- ✓ Valence en Poitou Couhé : 153 € pour 3 absences consécutives aux A.G.
- ✓ St Maurice Gençay et Valdivienne : 124 € pour 2 absences consécutives aux A.G.
- ✓ Les Trois Moutiers : 102 € pour 2 absences consécutives aux A.G.
- ✓ Ozon et Nieul l'Espoir : 73 €
- ✓ Biard, Châtellerault Portugais, Montamisé : 62 €
- ✓ Adriers, Champagné St Hilaire, Champigny, Haims, Lavoux Liniers, Pleumartin La Roche Posay, Sammarçolles, St Rémy sur Creuse : 51€
- ✓ Sourds de Poitiers : 29 €

Tous les points abordés lors de cette Assemblée Générale seront détaillés dans le Journal Vienne Hebdo spécial compte rendu Assemblée Générale, à savoir :

- ✓ Le bilan financier 2024 / 2025,
- ✓ Résumé des annonces de la Conférence Nationale du Football
- ✓ La présentation de « Développe ton club » et « +3 Studio »
- ✓ L'intervention sur les Médailles Jeunesse et Sports et Engagement Associatif
- ✓ La remise des récompenses F.F.F.



LIEUX DES MANIFESTATIONS

Les membres du Comité de Direction valident le choix des lieux de manifestations pour la saison 2025 / 2026 :

- Samedi 21 février 2026 : Finales Futsal Séniors et Jeunes (garçons et filles) à Civaux,
- Samedi 28 mars 2026 : Finales Départementales Festival Foot U13 Pitch à Ingrandes,
- Samedi 2 mai 2026 : Journée des Féminines au Stade Poitevin,
- Samedi 23 mai 2026 : Finales Jeunes (Challenge Dansac U13, Challenge et Consolante U15, Challenge et Consolante U18) à Neuville de Poitou,
- Samedi 30 mai 2026 : Journée Nationale des Débutants à St Georges les Baillargeaux
- Vendredi 5 juin 2026 : Assemblée Générale du District (lieu à fixer),
- Samedi 6 juin 2026 : Trophées des champions au S.O. Châtellerault,
Finales Féminines dans les Deux Sèvres (lieu à fixer),
- Samedi 13 juin 2026 : Finales de Coupes Séniors et du Trophée Ginette BARAUDON à Nieul l'Espoir,
- Vendredi 26 juin 2026 : Remise des récompenses (lieu à fixer)

TOUR DES COMMISSIONS

Commission Sportive

Stéphane BASQ rappelle à la commission qu'en raison des intempéries, la priorité sera donnée aux coupes et que la commission doit réfléchir à l'inversion des matchs (coupes et championnat),

La commission a proposé des dates pour les réunions des deux groupes de travail constitués lors des réunions de secteur :

- Pour le vœu de Mignaloux (classement des équipes) => le lundi 9 mars 2026 au District,
 - Pour l'organisation des coupes départementales dont l'animateur sera Jean-Paul PEYNET => le lundi 2 mars 2026 et le lundi 16 mars 2026 au District. Maryse MOREAU et un représentant de la commission sportive participeront à ce groupe de travail.

Commission d'Arbitrage

Bruno DUPUIS précise que la dernière F.I.A. s'est déroulée le week-end dernier et qu'il y a 40 nouveaux candidats depuis le début de la saison.

La Coupe des Arbitres de la Vienne - saison 2025/2026 - est relancée depuis le 15 janvier 2026.

Il indique que Tanguy FLOZE (CTA) intervient à l'U.N.S.S.

INFORMATIONS DIVERSES

- Des présidents et représentants de commissions présents à la réunion des clubs de Départemental 1 du lundi 12 janvier 2026 (présidents, capitaines et entraîneurs) et des arbitres de D1 regrettent la faible participation des capitaines et entraîneurs.
- Eric MAIOROFF effectue un compte rendu de la réunion de l'Amicale des Educateurs de Football de la Vienne qui s'est tenue le samedi 20 décembre 2025 au complexe sportif Michel Amand en présence de Damien DELLA SANTA (séance salle et terrain sur les préférences motrices et cognitives avec les amicalistes et les U16/U18 du Stade Poitevin) et de Gérard BELLEHIGUE, président de l'AEF Nationale. Ce dernier a remis le trophée Gaby ROBERT à l'Amicale du 86 (4^{ème} au niveau national par le nombre d'adhérents),



- Adeline URANGA, référente départementale de l'Engagement, présente les 4 axes :
 - La lutte contre toutes les formes de violences et de discriminations,
 - La promotion de la citoyenneté, de l'inclusion et de la solidarité,
 - La prise en compte des enjeux climatiques liés à la pratique du football,
 - La féminisation et la mixité,

Pour le 1^{er} axe, le District de la Vienne de Football pourrait bénéficier de l'intervention de l'association « Colosses aux pieds d'argile »,

Pour le 4^{ème} axe, 2 associations : « graine de footballeuses » peuvent être sollicitées sur la journée des féminines (1 pour les joueuses et 1 pour les dirigeantes).

D'autre part, une action menée par la Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine, sur le recyclage de matériel usagé est relayée par le District et les clubs sont informés.

ACTIVITES REALISES

Mardi 4 et jeudi 6 novembre 2025

- **Intervention à la section sportive (6^{ème} et 3^{ème}) du Collège Jules Verne de Buxerolles**

60 participants

Encadrement : Tanguy FLOZE (CTA)

Mercredi 5 novembre 2025

- **Stage Détection Sélection U14 Garçons au stade des Arches à Vouneuil sous Biard**

27 présents sur 32 convoqués - 5 absents excusés

Encadrement : Anthony ALLOUIS (CTD PPF), Jean-Pierre BERNARD, Jacques DANTAN, Patrick ECALLE, Johan MARTIN, Kévin PERIVIER et Christian SAVIGNY

Remerciements au Grand Poitiers pour le prêt des installations et au club pour leur accueil.

Vendredi 7 novembre 2025

- **Sensibilisation à l'arbitrage au club de Poitiers ASAC**

20 participants

Encadrement : Albert BOUCHET et Tanguy FLOZE (CTA)

Remerciements au club pour leur accueil.

Mercredi 12 novembre 2025

- **C.F.I. U14/U19 à Vasles**

11 participants : Kylian BACHIR (Bouex), Jules BARREAU (Valdivienne), Aurélien BOISSONOT, Sébastien BOISSONOT et Enzo GRAVELEAU (Antoigné), Stéphane CORDIER (Boivre Sporting Club 2015), Noah DOYEN (Chanteloup Courlay Chapelle), Marin GOUINEAU (Beauvoir sur Niort), Edgar Daniel JESUS FERREIRA (Cerizay), Jérémie MORINEAU (Leignes sur Fontaine), Julien PLOURDE (Ste Eanne)

Encadrement : Arthur POINCET (CTD DAP – 79) et Tony ROCHARD (CTD DAP)

Remerciements à la municipalité pour le prêt des installations et au club pour l'accueil.



➤ **Centre de Perfectionnement Sportif U13 Garçons à Mignaloux Beauvoir**

23 présents sur 25 convoqués - 2 absents excusés

Encadrement : Anthony ALLOUIS (CTD PPF), Patrick ECALLE et Cédric JEAN-ETIENNE

➤ **Centre de Perfectionnement Sportif U13 - U14 Filles à Mignaloux Beauvoir**

22 présentes sur 30 convoquées - 8 absentes excusées

Encadrement : Anthony ALLOUIS (CTD PPF) et Jean-Paul BLOT

Remerciements au Grand Poitiers pour le prêt des installations et au club pour leur accueil.

➤ **Formation arbitre de club à Mouterre Silly**

8 participants

Encadrement : Tanguy FLOZE (CTA)

Remerciements au club pour leur accueil.

Jeudi 13 et vendredi 14 novembre 2025

➤ **D.F. Responsable Ecole de Football au District**

19 présents : Mathis ARLIN et Mathis TOURENNE (Ruffec), Ethann AUDINET (Antran), Valentin BLANCHARD (Val de Bouteille), Thomas CHEVALIER et Alban MIMAUD (La Pallu), Hugo DE VOLDER, Mathieu GILLES et Mathieu MOREAU (Vouneuil Bérges), Quentin DUCROS (3 Vallées 86), Lénae GONCALVES (Neuville de Poitou), Lucien LIQUOIS (GJ VVM Chauvigny), Bacar MAHAMOUD ABDOU (Poitiers CEP), Lola ORDONNEAU (Boutonnais), Mathis POITEVIN (Chasseneuil St Georges), Noah PROUST (Loudun), Robin SPROCQ (St Benoît), Célia SUIRE (Ste Eanne), Nathan Michel VICTORINE (Fontaine le Comte),

1 absent le vendredi 14 novembre 2025 : Alban MIMAUD (La Pallu)

Encadrement : Anthony ALLOUIS (CTD PPF), Thibault GABARD (CTD PPF) et Tony RICHARD (CTD DAP)

Vendredi 14 novembre 2025

➤ **Formation arbitre de club à Fleuré**

19 participants

Encadrement : Tanguy FLOZE (CTA)

Remerciements au club pour leur accueil.



Dimanche 16 novembre 2025

➤ Stage Jeune Arbitre au District de la Vienne de Football

20 participants : Paul-Antoine AUGIS (Fontaine le Comte), Hugo BAUDOUIN (Ingrandes), Imran BEGHENOU (Mignaloux Beauvoir), Emilio BEUDOT (Montmorillon), Adrien BOUTIN (Oyré Dangé), Maël CHENUT (Nieuil l'Espoir), Hugo COUTURAS et Loan GUILLOTEAU (Chauvigny), Hugo DE VOLDER (Mirebeau), Papiss DIABY (Ligugé), Léa DUMONTET (Abzac), Mathis GONCALVES (Migné Auxances), Nibrasse GUITANE (St Sébastien), Ema JAMONEAU (Lusignan), Mathis LEGRAND (en partie - Sèvres Anxaumont), Robin MAITRE (Cernay St Genest L'Envigne), Baptiste NEDELEC (Poitiers CEP), Romane RAGEAU (La Chapelle Bâton), Joé ROBIN (Nouaillé), Antonin VINCELOT (Neuville),

Excusés : Maël LEROUUGE (St Savin St Germain) et Kivyann LOUEDEC (Cissé),

Encadrement : Thibault COURTADIOU (Vivonne), Loïc EPAIN (Vicq sur Gartempe), Théo LEPROUST (Beaumont St Cyr), Jean-Marie CONTREIRAS, Maxence GUIN, David PLAINCHAMP, Bruno DUPUIS, Jean-Paul BLOT, Léo BEULET

Lundi 17 novembre 2025

➤ Centre de Perfectionnement Sportif Gardien de But à Avanton

18 participants : Jade BENHALIME (GJ Dissay Beaumont), Leelou BERTIN, Olivia GOYAUD, Noha GUERIN, Gabriel REGNIE et Lenny RUIZ (Stade Poitevin), Quentin BROHET et Luana DA SILVA DINIZ (Vouneuil Béruges), Camille COUC (Thuré Besse), Gabriel DELBECQ (Neuville), Maël GAZZURELLI (SO Châtellerault), Arthur GOURDON (Neuville), Malo JACQ, Bastien MITAULT et Ruben PIERREFICHE (GJ Espoir Sud Poitiers), Samuel LAUNHEY (Nieuil l'Espoir), Milan LIEGE (GJ Sud Haut Poitou), Marcus RICHARD (GJ Montasèvres),

Encadrement : Luca BRESCIANINI, Johan MARTIN, Christian SAVIGNY, Dominique VALLET

Remerciements à la municipalité pour le prêt des installations et au club pour l'accueil.

➤ Réunion Projet Club avec les 4 clubs ou groupements « pilote » au District

7 participants : Nicolas BREVET et Olivier CRUVEILLIER (GJ Sud Haut Poitou), Jean-Pierre CHAUMET (GJ VVM Chauvigny), Benjamin FLEVEAU, Alain MARQUES DA SILVA et Eric ROY (Chasseneuil St Georges), Carole PIC (Ligugé)

Encadrement : Patrick ECALLE, Béatrice MATHIEU, Tony RICHARD (CTD DAP), Adeline URANGA.

➤ Formation arbitre de club à Vouneuil sur Vienne

8 participants

Encadrement : Tanguy FLOZE (CTA)

Remerciements au club pour leur accueil.

Mercredi 19 novembre 2025

➤ C.F.I. U10/U13 à Migné Auxances

23 participants : Arnold ATENI et Nolan DUMAS (Antoigné), Théo BIGOTEAU, Mickaël ESTEVE et Yann LALAY (Antran), Ethan BOIS JOLY, Gladys DENIS et Nino RENE (Poitiers ASAC), Vincent BOUGRIER et Médéric LECERF (Thuré Besse), Natéo CHARRON (Oyré Dangé), Thomas CHEVALIER et Teddy FOURNIER (La Pallu), Kylian CLOUET DESVEAUX (Loudun), Yoann DEGUEULE (Leignes sur Fontaine), Axel DELHOMME (Stade Poitevin), Quentin DUCROS (3 Vallées 86), Robin SPROCQ (St Benoît), Damien THOMAS (Mignaloux Beauvoir), Pablo TOURAIN FERREIRA, Joachim VALERA et Thomas VERMOND (Buxerolles), Mathis TOURENNE (Ruffec),

3 absents excusés : Loicia KANI (Buxerolles), Alban MIMAUD (La Pallu), Simon PLAT (GJ VVM Chauvigny),

Encadrement : Dylan LOPES TENREIRO et Tony RICHARD (CTD DAP)

Remerciements à la municipalité pour le prêt des installations et au club pour l'accueil.



Lundi 24 novembre 2025

➤ **Positionnement DF Coach séniors au District**

13 présents : Julien AUBINEAU (Terves Espérance), Grégory BARRIERE (Chauray), Mehdi BENBAMMOU (Portugais Niort), Jérémie BLAIZEAU (Aiffres Fors Prahecq), Romain DENOIX (Nouaillé), Aurélien JAMIN et Romain NOUZILLE (Venise Verte), Pierre-Alain PERLADE (Paizay le Tort), Benjamin RICHET (Nieul l'Espoir), Nicolas ROBERT (Vouneuil Béruges), Anthony RODRIGUEZ (Naintré), Benaouda TAYEB BEY (Limoges Vigenal), Benoît THEVENET (Niort St Liguaire),

Encadrement : Anthony ALLOUIS (CTD PPF 86) et Christophe GRIMPRET (CTD PPF 79)

Mercredi 26 novembre 2025

➤ **C.F.I. U14/U19 à Vasles**

11 participants : Kylian BACHIR (Bouex), Jules BARREAU (Valdivienne), Aurélien BOISSONOT, Sébastien BOISSONOT et Enzo GRAVELEAU (Antoigné), Stéphane CORDIER (Boivre Sporting Club 2015), Noah DOYEN (Chanteloup Courlay Chapelle), Marin GOUINEAU (Beauvoir sur Niort), Edgar Daniel JESUS FERREIRA (Cerizay), Jérémie MORINEAU (Leignes sur Fontaine), Julien PLOURDE (Ste Eanne)

Encadrement : Arthur POINCET (CTD DAP – 79) et Tony ROCHARD (CTD DAP)

Remerciements à la municipalité pour le prêt des installations et au club pour l'accueil.

Jeudi 27 novembre 2025

➤ **Test physique arbitre au complexe sportif Saint Nicolas**

5 participants : Corentin ALLICE (réussite - Vivonne), Jonathan GRIMBARD (réussite - Loudun), Jonathan MONNEREAU (échec -Fleuré), Frédéric OUVRARD (réussite - Beaumont St Cyr), Nicolas RENARD (réussite - Lavoux Liniers)
Encadrement : Alexandre AGNESE, Gaël CHARON, Bruno DUPUIS, Tanguy FLOZE, Axel GIRAUD, Jonathan MAINGUENEAU, Alexandre MARTEAU

Remerciements au Grand Poitiers pour le prêt des installations.

Dimanche 30 novembre 2025

➤ **Stage arbitres stagiaires au District**

6 présents : Hugo BAUDOUIN (Ingrandes), Emilyo BEUDOT (Montmorillon), Maël CHENUT (Nieul l'Espoir), Loan GUILLOTEAU (Chauvigny), Ema JAMONEAU (Lusignan), Marie PISSARD (Montmorillon)

Encadrement : Cyrille DENIS, Laurent GERMANAUD, Alexandre PINARD, Patrick RIVIERE

Lundi 1^{er} décembre 2025

➤ **Positionnement DF Coach Jeunes au District**

21 présents : Julien ALIX, Enzo DALLAY et Corentin JARDET (Chauray), Taiem ALSATOUF et Hugo GENDRAULT (Poitiers CEP 1892), Cédric AUDURIER et Nathan VIVIEN (Autize), Julien AUZANNEAU (Fontaine le Comte), Frédéric BELLAY et Paul RAGER (Niort St Florent), Mohamed CAMARA (Poitiers ASAC), Raphaël DELBECQ, Isea MORCEAU et Julien REBIC (Neuville), Sylvain HECKLY et Alain PALVADEAU (Smarves Iteuil), Mustafa OUSHIL (Buxerolles), Kenny PARSEMAIN (Nieul Maillezais), Emmanuel PASQUIER (Parthenay Viennay), Rémy RAYMOND (Mignaloux Beauvoir), Benjamin RICHET (Nieul l'Espoir)

Encadrement : Anthony ALLOUIS (CTD PPF) et Jean-Paul BLOT



➤ **Centre de Perfectionnement Sportif U12/U13 Gardien de But à Neuville de Poitou**

15 présents : Leelou BERTIN, Olivia GOYAUD, Noha GUERIN, Gabriel REGNIE (Stade Poitevin), Quentin BROHET et Luana DA SILVA DINIZ (Vouneuil Béruges), Camille COUCIC (Thuré Besse), Gabriel DELBECQ (Neuville), Maël GAZZURELLI (SO Châtellerault), Arthur GOURDON (Neuville), Malo JACQ, Bastien MITAULT et Ruben PIERREFICHE (GJ Espoir Sud Poitiers), Samuel LAUNHEY (Nieuil l'Espoir), Milan LIEGE (GJ Sud Haut Poitou),

Encadrement : Johan MARTIN, Christian SAVIGNY, Dominique VALLET

Remerciements à la municipalité pour le prêt des installations et au club pour l'accueil.

Mercredi 3 décembre 2025

➤ **C.F.I. U6/U9 à Poitiers ASAC**

12 présents : Jules BARREAU et Vanessa TEIXEIRA MENDES (Valdivienne), Noam BIDAUD et Mélina PREVOST (Oyré Dangé), Evann BROQUEREAU MARTIN (3 Vallées 86), Mathieu GILLES (Vouneuil Béruges), Enola GOURDIN GALANT (Poitiers ASAC), Elliott HULIN, Johnsley JOSEPH et Melvin METOIS (Buxerolles), Maxence QUICHAUD (Antoigné), Nathan Michel VICTORINE (Fontaine le Comte),

Encadrement : Dylan LOPES TENREIRO et Tony RICHARD (CTD DAP)

Remerciements au Grand Poitiers pour le prêt des installations et au club pour l'accueil.

Samedi 6 et dimanche 7 décembre 2025

➤ **Formation Initiale Arbitrage au District**

13 participants : Olivier BAH et Yoenni GARCIA (Châtellerault Portugais), Daoud CHAKOUCH (Ozon), Lénaé GONCALVES (Neuville de Poitou), Clara HERBRETEAU et Vincent RENAISIO (Nieuil l'Espoir), Timéo HUBERT et Selma LAGHZAoui (3 Vallées 86), Feryel KECHAD (Stade Poitevin), Charlie LANDAUER ALIZON (Pays Néo-Créchois), Théo MARTINEAU (St Rémy sur Creuse), Teegwende OUEDRAOGO (Poitiers 3 Cités), Franck SCHNEIDER (Aslonnes),
Encadrement : Albert BOUCHET, Tanguy FLOZE (CTA), Laurent GERMANAUD

Lundi 8 décembre 2025

➤ **Réunion des clubs ou sections Foot Loisir en visioconférence**

13 participants de 12 clubs : Thierry BOURREAU (Mazerolles Union Club 86), Anthony CEDANO (Leignes sur Fontaine), Julie DALLEAU (Dienné), Sébastien DEMARECAUX (Cissé), Grégory FELIOT (Fontaine le Comte), Kévin ISOREZ (Dissay), Nicolas LADJADJ et Anthony TEXEREAU (Jardres), Jean-Charles LE TAS (3 Vallées 86), Tony MURE RAVAUD (Smarves Iteuil), Stéphane ROGEON (Chasseneuil St Georges), Jean VRIGNAULT (Secours Catholique), Malaury VUZE (Champagné St Hilaire),

Encadrement : Tony RICHARD

Mercredi 10 décembre 2025

➤ **Centre de Perfectionnement Sportif U13 Garçons à Mignaloux Beauvoir**

21 présents sur 25 convoqués - 4 absents excusés

Encadrement : Jean-Claude BARRAULT, Jacques DANTAN et Patrick ECALLE

➤ **Centre de Perfectionnement Sportif U13 - U14 Filles à Mignaloux Beauvoir**

23 présentes sur 30 convoquées - 6 absentes excusées et 1 absente non excusée

Encadrement : Jean-Paul BLOT et Clémentine CANON

Remerciements au Grand Poitiers pour le prêt des installations et au club pour leur accueil.

Vendredi 12 décembre 2025➤ **Ecole d'arbitrage n°2 au District**

52 présents : Daniel ABDOURAHAMANI (Ouzilly), Alexandre AGNESE et Sébastien GOSSELIN (SO Châtellerault), Pierick ALCOBENDAS, Geoffrey RETAILLEAU et Pablo STIL (Château Larcher), Stéphane ARDILLON, Imran BEGHENOU et Mouray SAID (Mignaloux Beauvoir), Anfane BACO et Quentin LE MAU (Buxerolles), Maxime BARRE et Anthony CAILLAULT (Neuville), Sébastien BEAUFILS et Thibault COURTADIOU (Vivonne), Mounir BOUSBA (Ozon), Maël CHENUT (Nieuil l'Espoir), Ariel CODO et Tanguy RODRIGUEZ (Poitiers ASAC), Hugo COUTURAS (Chauvigny), David DE OLIVEIA (Sèvres Anxaumont), Papiss DIABY, Matthieu GRENIER et Abdeslam KABIRI (Ligugé), Peter ELLIS (Thuré Besse), Loïc EPAIN (Vicq sur Gartempe), Emery GIBEAUD et Benoît LAVRARD (Antran), Axel GIRAUD et Corentin TACCHINI (Jaunay Marigny), Mathis GONCALVES (Migné Auxances), Jean Didier GRONDIN (Lusignan), Nibrasse GUITANE (St Sébastien Foot), François HEE (District), Mérouane IBN ABDELJALIL (Fontaine le Comte), Rachid LAGHZAOUUI (3 Vallées 86), Ronan LE COARER (St Julien l'Ars), Théo LEPROUST, Frédéric OUVRARD et Benoît VANWYNNSBERGHE (Beaumont St Cyr), Loïc MARECHAL (Villeneuve), Alexandre MARTEAU et Baptiste NEDELEC (Poitiers CEP), Lévi NZAOU et Kassim RIDAY (Poitiers 3 Cités), Kévin ROBERDEAU (St Savin St Germain), Joé ROBIN (Nouaillé), Mathieu ROUSSEAU (Stade Poitevin), Mamadou SISSOKO et Enzo TRANCHANT (Archigny), Thor TRUTON (Usson L'Isle), Lilian VANCOILLIE (Rouillé),

Encadrement : Alexandre AGNESE, Albert BOUCHET et Jean-Paul BLOT (commission technique)

Samedi 13 décembre 2025➤ **Journée 3 (Examen - Administratif - Gestes qui sauvent) de la Formation Initiale Arbitre**

- Examen et administratif

13 présents / 13 reçus : Olivier BAH et Yoenni GARCIA (Châtellerault Portugais), Daoud CHAKOUCH (Ozon), Lénaé GONCALVES (Neuville de Poitou), Clara HERBRETEAU et Vincent RENAISIO (Nieuil l'Espoir), Timéo HUBERT et Selma LAGHZAOUUI (3 Vallées 86), Feryel KECHAD (Stade Poitevin), Charlie LANDAUER ALIZON (Pays Néo-Créchois), Théo MARTINEAU (St Rémy sur Creuse), Teegwende OUEDRAOGO (Poitiers 3 Cités), Franck SCHNEIDER (Aslonnes),

Encadrement : Albert BOUCHET, Laurent GERMANAUD, Maxence GUIN et Adeline URANGA

- Gestes qui sauvent pour les stagiaires non formés

8 présents : Olivier BAH et Yoenni GARCIA (Châtellerault Portugais), Daoud CHAKOUCH (Ozon), Jehann EPINOUX (SO Châtellerault), Clara HERBRETEAU et Vincent RENAISIO (Nieuil l'Espoir), Timéo HUBERT (3 Vallées 86), Feryel KECHAD (Stade Poitevin),

Encadrement : Cassandre CHALLOT et Kelyan LAHMER (Action Sauvetage)

Lundi 15 décembre 2025➤ **Centre de Perfectionnement Sportif U12/U13 Gardien de But à Neuville de Poitou**

15 présents : Olivia GOYAUD, Noha GUERIN, Gabriel REGNIE et Lenny RUIZ (Stade Poitevin), Quentin BROHET et Luana DA SILVA DINIZ (Vouneuil Béruges), Camille COUCIC (Thuré Besse), Gabriel DELBECQ (Neuville), Maël GAZZURELLI (SO Châtellerault), Arthur GOURDON (Neuville), Malo JACQ, Bastien MITAULT (GJ Espoir Sud Poitiers), Samuel LAUNAY (Nieuil l'Espoir), Milan LIEGE (GJ Sud Haut Poitou), Marcus RICHARD (GJ Montasèvres)

Encadrement : Luca BRESCIANINI, Johan MARTIN, Christian SAVIGNY, Dominique VALLET et Tony RICHARD (CTD DAP)

Remerciements à la municipalité pour le prêt des installations et au club pour l'accueil.



Lundi 15 et mardi 16 décembre 2025

➤ **Formation Responsable Ecole de Foot au District**

15 présents : Mathis ARLIN et Mathis TOURENNE (Stade Ruffécois), Valentin BLANCHARD (Val de Boutonne Foot), Thomas CHEVALIER (La Pallu), Hugo DE VOLDER, Mathieu GILLES et Mathieu MOREAU (Vouneuil Béruges), Quentin DUCROS (3 Vallées 86), Lénaé GONCALVES (Neuville de Poitou), Lucien LIQUOIS (GJ VVM Chauvigny), Bacar MAHAMOUD ABDOU (Poitiers CEP 1892), Lola ORDONNEAU (Boutonnais FC), Mathis POITEVIN (Chasseneuil St Georges), Célia SUIRE (Ste Eanne), Nathan Michel VICTORINE (Fontaine le Comte)

Encadrement : Anthony ALLOUIS (CTD PPF), Thibault GABARD (CTD PPF - Charente) et Tony RICHARD (CTD DAP),

Samedi 10 janvier 2025

➤ **Ecole d'arbitrage n°3 au District**

43 présents : Stéphane ARDILLON, Imran BEGHENOU et Mouray SAID (Mignaloux Beauvoir), Anfane BACO, Farid BEN ABOUTOIHI et Quentin LE MAU (Buxerolles), Nolan BARREAULT (Vouillé Latillé), Hugo BAUDOUIN (Antoigné), Youssouf BERRAH (St Benoit), Emilio BEUDOT et Marie PISSARD (Montmorillon), Ludovic BRUNETEAU (Chasseneuil St Georges), Anthony CAILLAULT (Neuville du Poitou), Maël CHENUT (Nieuil l'Espoir), Ariel CODO, Ben Mory COULIBALY (Poitiers ASAC), Hugo COUTURAS, Adrien GABLIN et Nathan JALLAT (Chauvigny), Alexandre DEMASSIEUX et Joé ROBIN (Nouaillé), Hugo DE VOLDER (Mirebeau), Papiss DIABY et Abdeslam KABIRI (Ligugé), Cyrille DROUHAULT et Lilian VANCOILLIE (Rouillé), Stéphane DULAC (St Savin St Germain), Peter ELLIS (Thuré Besse), Loïc EPAIN (Vicq sur Gartempe), Laurent GERMANAUD (Payroux Charroux Mauprévoir), Emery GIBEAUD et Benoît LAVRARD (Antran), Mathis GONCALVES (Migné Auxances), Jean Didier GRONDIN et Ema JAMONEAU (Lusignan), Timéo HUBERT (3 Vallées 86), Ronan LE COARER (St Julien l'Ars), Aymeric LE CORRE (Fontaine le Comte), Alexandre MARTEAU (Poitiers CEP 1892), Frédéric OUVRARD (Beaumont St Cyr), Lévi NZAOU (Poitiers 3 Cités), Emmanuel PINEAU (Blanzay), Pablo STIL (Château Larcher),

Encadrement : Albert BOUCHET, Axel GIRAUD et Jonathan MAINGUENEAU

➤ **Plateaux Futsal Jeunes n°1**

1 282 participants :

Châtellerault Branly : 70 jeunes - Benoît BASSEREAU, Serge GROLEAU et Johnny LECLERC, Civray : 29 présents - Pierre SECHET,

Isle Jourdain : 69 présents - Frédéric TURBEAU,

Ingrandes : 68 présents - Enzo GRAVELEAU, Eric MAIOROFF et Sébastien MORIN,

Jaunay Marigny : 121 présents - Benjamin FLEVEAU, Arthur GONET et Christian SEIGNEURIN,

Latillé : 127 présents - Sébastien GAGNAIRE, Nicolas BREVET, Dominique VALLET,

Les Trois Moutiers : 37 présents - Tony RICHARD,

Lussac les Châteaux : 131 présents - Jean-Marie CONTREIRAS, Denis DURAND et Frédéric TURBEAU,

Moncontour : 91 présents - Patricia PATRAULT et Fabien POISSON,

Montmorillon : 144 présents - Patrick ECALLE et Michel MORON,

Monts sur Guesnes : 76 présents - Patrice BILLY et Christian DELCEL,

Pressac : 95 présents - Arnaud AUGEREAU, Jacques DANTAN et Patrick ECALLE,

Quinçay : 110 présents - Simon LAHEUX et Adeline URANGA,

St Savin : 40 présents - Dominique COTTET et Jean-Paul PINTAULT,

Vendeuvre du Poitou : 74 présents - Benjamin FLEVEAU,

Soit un total de 1 282 jeunes dont 88 jeunes filles.

Remerciements aux municipalités des clubs recevant pour le prêt des installations et aux clubs pour leur accueil.



Lundi 12 et mardi 13 janvier 2025

➤ **Formation D.F. Coach Séniors (inter secteur avec les Deux-Sèvres) à Parthenay**

13 présents : Julien AUBINEAU (Terves Espérance), Grégory BARRIERE (Chauray), Mehdi BENBAMMOU (Portugais Niort), Jérémie BLAIZEAU (Aiffres Fors Prahecq), Romain DENOIX (Nouaillé), Aurélien JAMIN et Romain NOUZILLE (Venise Verte), Pierre-Alain PERLADE (Paizay le Tort), Benjamin RICHET (Nieul l'Espoir), Nicolas ROBERT (Vouneuil Béruges), Anthony RODRIGUEZ (Naintré), Benaouda TAYEB BEY (Limoges Vigenal), Benoît THEVENET (Niort St Liguaire),

Encadrement : Anthony ALLOUIS (CTD PPF 86) et Christophe GRIMPRET (CTD PPF 79)

Remerciements à la Ville de Parthenay pour le prêt des installations et au club pour l'accueil.

➤ **Réunion des clubs et des arbitres de D1 au District**

23 représentants de 12 clubs : Emilie AURY et Jean-Yves KAES (Beaumont St Cyr), Vincent BOHAN et Lucas CHAMPAIN (Valdivienne), Olivier BON et Franck MARCIREAU (Neuville), Christian BOUE, Arnaud LECONTE et Valentin PETIT (Vicq sur Gartempe), Jean-Luc BRIN et Philippe LAFANECHERE (Vouneuil Béruges), Luis DA SILVA et Anthony GUIMBAUD (Châtellerault Portugais), Alexis DUCLOS, David GANDON et Eric ROY (Chasseneuil St Georges), Yoan FRAUDEAU BRIMAUD et Kévin GOULETTE (3 Vallées 86), Hériberto GONZALEZ, François HOUBIN et Kévin NIQUET (Ligugé), Rémy GRONNIER (Stade Poitevin), Claude JOUSSELIN (Nouaillé),

Excusé : Antran

11 arbitres : Stéphane ARDILLON (Mignaloux Beauvoir), Anfane BACO et Quentin LE MAU (Buxerolles), Mounir BOUSBA (Ozon), Ludovic BRUNETEAU (Chasseneuil St Georges), Jean-Philippe DIAS MOREIRA (Sèvres Anxaumont), Mathieu DOUSSELAIN (St Savin St Germain), Laurent GERMANAUD (Payroux Charroux Mauprévoir), Sébastien GOSSELIN (SO Châtellerault), Ronan LE COARER (St Julien l'Ars), Alexandre MARTEAU (Poitiers CEP 1892),
Encadrement : Stéphane BASQ, Jean-Pierre BERNARD, Dominique CANTET, Christian DELCEL, Bruno DUPUIS, Tanguy FLOZE (CTA), Daniel FRAUDEAU, Christian SAVIGNY et Adeline URANGA

Mercredi 14 janvier 2025

➤ **Stage Détection Sélection U13 Garçons à Béruges**

24 présents sur 24 convoqués

Encadrement : Anthony ALLOUIS (CTD PPF), Jean-Pierre BERNARD, Patrick ECALLE, Dylan LOPES TENREIRO, Johan MARTIN, Kévin PERIVIER, Christian SAVIGNY et Dominique VALLET

Remerciements au Grand Poitiers pour le prêt des installations et au club pour l'accueil.

➤ **Stage Détection Sélection U13 Filles à Migné Auxances**

20 présentes sur 25 convoquées - 3 absentes excusées - 2 absentes non excusées

Encadrement : Anthony ALLOUIS (CTD PPF), Jean-Paul BLOT, Dylan LOPES TENREIRO, Johan MARTIN et Kévin PERIVIER

Remerciements à la municipalité pour le prêt des installations et au club pour l'accueil.

Samedi 17 et dimanche 18 janvier 2026

➤ **Formation Initiale Arbitrage au District**

11 participants dont 2 du District de la Charente : Kévin APIMANI (Poitiers ASAC), Ibrahim Lucas CAMARA (Châtellerault Portugais), Nicolas DUTOUR (Loudun), Jehann EPINOUX (SO Châtellerault), Asaliah JUBRE et Kévin NGBOPOLO KOLEWA (Stade Poitevin), Ali MAOUYA (Poitiers CEP 1892), Romain OLIVET (Usson L'Isle), Mario PENNETAULT (Poitiers BAROC),

Encadrement : Cyrille DENIS et Dagit NKAMBA NZINGA dans le cadre de la validation de leur formation de formateur niveau 1 par Damien CHASTANG



Lundi 19 janvier 2026

➤ **C.F.I. Seniors à Verrières**

7 présents : Sébastien BONNION (Chasseneuil 16), Etienne FAUCHARD et Kévin GOULETTE (3 Vallées 86), Brice MAUGUILLET (Beauvoir s/ Niort), Adrien MERICKA (Chasseneuil St Georges), Thomas PROUT (Leigné sur Usseau), Alexandre ROBLIN (Colombiers)

Encadrement : Anthony ALLOUIS (CTD PPF) et Jean-François ARNAUDET

Remerciements à la municipalité pour le prêt des installations et au club pour l'accueil.

➤ **Centre de Perfectionnement Sportif U12/U13 Gardien de But à Neuville de Poitou**

14 présents : Leelou BERTIN, Olivia GOYAUD, Gabriel REGNIE et Lenny RUIZ (Stade Poitevin), Quentin BROHET et Luana DA SILVA DINIZ (Vouneuil Béruges), Gabriel DELBECQ (Neuville), Maël GAZZURELLI (SO Châtellerault), Arthur GOURDON (Neuville), Bastien MITAULT et Ruben PIERREFICHE (GJ Espoir Sud Poitiers), Samuel LAUNEY (Nieuil l'Espoir), Milan LIEGE (GJ Sud Haut Poitou), Marcus RICHARD (GJ Montasèvres)

Encadrement : Johan MARTIN, Mathys PROT, Dominique VALLET et Tony RICHARD (CTD DAP)

Remerciements à la municipalité pour le prêt des installations et au club pour l'accueil.

Prochain Comité sur convocation

Le Président
Stéphane BASQ

La Secrétaire Générale
Béatrice MATHIEU



COMMISSION SPORTIVE

Réunion du mercredi 28 janvier 2026 Consultation électronique Procès-verbal n°14

Président M. Jean-Louis OLIVIER
Présents MM. Grégory BOUCHET, Philippe GUILBAULT et Christian DELCEL

Approbation du PV n°13 sans modification

REPORT DES MATCHS

SAISON 2025 - 2026 : MATCHS de CHAMPIONNAT MASCULIN REMIS

Div.	Poule	J	Date du match	n° du match	Équipes	Équipes2	Motif	à jouer le
D1	/	10	07/12/25	54667875	Nouaillé (2)	Châtellerault Portugais (1)	Arrêté municipal	à définir
D1	/	10	06/12/25	54667879	Antran (1)	3 Vallées 8 (2)	Arrêté municipal	à définir
D1	/	10	06/12/25	54667878	Valdivienne (1)	Ligugé (2)	Arrêté municipal	à définir
D1	/	12	20/12/25	54667892	Valdivienne (1)	Neuville (2)	Arrêté municipal	à définir
D1	/	12	20/12/25 17/01/26	54667895	Antran (1)	Montamisé (1)	Arrêté municipal	à définir
D1	/	14	24/01/26	54667905	Antran (1)	Vicq Sur Garonne (1)	Arrêté municipal	à définir
D1	/	14	24/01/26	54667907	3 Vallées 86 (2)	Neuville (2)	Arrêté municipal	à définir
D2	A	10	07/12/25 11/01/26	54668053	Beaumont St Cyr (3)	Poitiers CEP (1)	Arrêté municipal	15/02/26
D2	A	10	07/12/25 11/01/26	54668048	St Julien L'Ars (1)	Availles en Châtellerault (1)	Arrêté municipal	22/02/26
D2	A	11	14/12/25 11/01/26	54668055	Thuré Besse (1)	Naintré (2)	Arrêté municipal	15/02/26
D2	A	11	14/12/25 20/12/25	54668056	Availles en Châtellerault (1)	Oyré Dangé (1)	Coupe Nouvelle Aquitaine	15/02/26
D2	A	11	13/12/25 20/12/25 10/01/26	54668058	Jaunay Marigny (1)	La Pailly (1)	Arrêté municipal	14/02/26
D2	A	12	25/01/26	54668061	Beaumont St Cyr (3)	Jaunay Marigny (1)	Arrêté municipal	22/02/26
D2	B	9	29/11/25 10/01/26	54668174	St Benoit (1)	Chauvigny (3)	Coupe de France	21/02/26
D2	B	10	07/12/25 21/12/25 11/01/26	54668181	Fleuré (1)	Fontaine le Comte (2)	Arrêté municipal	15/02/26
D2	B	10	07/12/25	54668183	Chauvigny (3)	St Maurice Gençay (1)	Arrêté municipal	15/02/26
D2	B	10	06/12/25 10/01/26	54668182	Rouillé (1)	Smarnes Iteuil (1)	Arrêté municipal	14/02/26
D2	B	10	06/12/25 10/01/26	54668936	Vivonne (1)	Brion St Seurin (1)	Arrêté municipal	14/02/26
D2	B	11	13/12/25 10/01/26	54668187	St Maurice Gençay (1)	Montmorillon (2)	Arrêté municipal	21/02/26
D2	B	12	25/01/26	54668195	Chauvigny (3)	Brion St Seurin (1)	Arrêté municipal	12/04/26
D2	B	12	25/01/26	54668197	Lusignan (1)	Fleuré (1)	Arrêté municipal	22/02/26
D2	B	12	24/01/26	54668941	Rouillé (1)	Vivonne (1)	Arrêté municipal	21/02/26
D3	A	7	30/11/25 21/12/25 11/01/26	54668289	St Léger de Montbrillais (1)	Mirebeau (1)	Arrêté municipal	15/02/26
D3	A	10	25/01/26	54668307	Coussay en Mirebeau (1)	Mirebeau (2)	Arrêté municipal	22/02/26
D3	B	7	30/11/25 21/12/25	54668381	Leigné sur Usseau (1)	Cenon/Vouneuil (1)	Arrêté municipal	15/02/26
D3	B	8	07/12/25 21/12/25	54668385	Ozon (2)	Biard (1)	Terrain impraticable et arrêté municipal	15/02/26
D3	B	8	07/12/25 11/01/26	54668386	Cenon/Vouneuil (1)	Oyré Dangé (2)	Arrêté municipal	22/02/26
D3	B	8	07/12/25 11/01/26	54668387	Leigné sur Usseau (1)	Poitiers Portugais (1)	Arrêté municipal	22/02/26
D3	B	9	14/12/25 11/01/26	54668391	Antran (2)	Ozon (2)	Arrêté municipal	22/02/26
D3	B	9	14/12/25 21/12/25	54668392	Naintré (3)	Poitiers Portugais (1)	Arrêté municipal	15/02/26
D3	B	9	14/12/25	54668388	Oyré Dangé (2)	Leigné sur Usseau (1)	Arrêté municipal	à définir
D3	B	10	25/01/26	54668395	Leigné sur Usseau (1)	Antran (2)	Arrêté municipal	15/03/26
D3	B	10	24/01/26	54668396	Oyré Dangé (2)	Biard (1)	Arrêté municipal	14/03/26



SAISON 2025 - 2026 : MATCHS de CHAMPIONNAT MASCULIN REMIS

Div.	Poule	J	Date du match	n° du match	Équipes	Équipes2	Motif	à jouer le
D3	C	7	30/11/25 21/12/25	54668468	Valdivienne (2)	3 Vallées 86 (3)	Arrêté municipal	22/02/26
D3	C	8	07/12/25 11/01/26	54668477	Paizay le Sec (1)	Sèvres Anxaumont (1)	Arrêté municipal	22/02/26
D3	C	8	06/12/25 10/01/26	54668473	3 Vallées 86 (3)	Poitiers CEP (2)	Arrêté municipal	15/03/26
D3	C	9	13/12/25	54668482	3 Vallées 86 (3)	Sèvres Anxaumont (1)	Arrêté municipal	14/02/26
D3	C	10	25/01/26	54668485	Paizay le Sec (1)	Valdivienne (2)	Arrêté municipal	14/02/26
D3	D	7	30/11/25 11/01/26	54672795	Nouaillé (3)	St Saviol (1)	Arrêté municipal	22/02/26
D3	D	8	07/12/25	54672801	Nouaillé (3)	Valence en Poitou OC (1)	Arrêté municipal	15/02/26
D3	D	8	07/12/25 11/01/26	54672799	Château Larcher (2)	Sommière St Romain (1)	Arrêté municipal	15/02/26
D3	D	10	25/01/26	54672807	Château Larcher (2)	ACG Foot Sud 86 (1)	Arrêté municipal	22/02/26
D3	D	10	25/01/26	54672810	Fleuré (2)	Sommière St Romain (1)	Arrêté municipal	22/02/26
D4	A	7	30/11/25 21/12/25	54668586	Sammarçolles (1)	Ouzilly (1)	Arrêté municipal	15/02/26
D4	A	8	07/12/25 21/12/25 11/01/26	54123615	ASM (1)	Mirebeau (2)	Arrêté municipal	15/02/26
D4	A	8	07/12/25 11/01/26	54668587	Vouillé (1)	Sammarçolles (1)	Arrêté municipal	22/02/26
D4	A	10	25/01/26	54123623	ASM (1)	Ouzilly (1)	Arrêté municipal	22/02/26
D4	A	10	25/01/26	54201860	Mirebeau (2)	St Léger de Monbrillais (2)	Arrêté municipal	22/02/26
D4	A	10	25/01/26	54668590	Vouillé (1)	La Palu (2)	Arrêté municipal	15/02/26
D4	A	10	24/01/26	54201859	Les Trois Moutiers (1)	Ceaux La Roche (1)	Arrêté municipal	21/02/26
D4	B	7	29/11/25 21/12/25	54668797	Cenon/Vouneuil (2)	St Rémy sur Creuse (1)	Arrêté municipal	15/02/26
D4	B	8	07/12/25 11/01/26	54668802	St Rémy sur Creuse (1)	Coussay les Bois (1)	Arrêté municipal	22/02/26
D4	B	8	07/12/25	54668806	Ingrandes (2)	Availles en Châtelleraud (2)	Arrêté municipal	14/02/26
D4	B	10	25/01/26	54668816	Availles en Châtelleraud (2)	Châtelleraud Réunionnais (1)	Arrêté municipal	22/02/26
D4	C	7	30/11/25 21/12/25	54668722	St Julien L'Ars (2)	Montmorillon (3)	Arrêté municipal	15/02/26
D4	C	8	07/12/25 11/01/26	54668727	Vallée du Salleron (1)	St Julien L'Ars (2)	Arrêté municipal	22/02/26
D4	C	8	07/12/25 10/01/26	54791812	Chapelle Viviers (1)	Jouhet Pindray (1)	Arrêté municipal	14/02/26
D4	C	10	25/01/26	54791816	St Julien L'Ars (2)	Jardres (1)	Arrêté municipal	15/03/26
D4	D	8	07/12/25 21/12/25	54668895	Jaunay Marigny (2)	Vicq Sur Gartempe (2)	Arrêté municipal	15/02/26
D4	D	9	14/12/25 11/01/26	54668900	Dissay (1)	Montamisé (2)	Arrêté municipal	15/02/26
D4	D	9	13/12/25 10/01/26	54668898	Pouillé Tercé (1)	Jaunay Marigny (2)	Arrêté municipal	21/02/26
D4	E	8	07/12/25 21/12/25 11/01/26	54687017	Sèvres Anxaumont (2)	Fontaine le Comte (3)	Arrêté municipal	15/02/26
D4	E	8	06/12/25 21/12/25	54668966	Smarves Iteuil (2)	3 Vallées 86 (4)	Arrêté municipal	15/02/26
D4	E	9	13/12/25 11/01/26	54124116	Rouillé (2)	Smarves Iteuil (2)	Arrêté municipal	22/02/26
D4	E	10	25/01/26	54668971	3 Vallées 86 (4)	Rouillé (2)	Arrêté municipal	15/03/26
D4	E	10	24/01/26	54687021	Savigny L'Evescault (1)	Sèvres Anxaumont (2)	Arrêté municipal	21/02/26
D4	E	10	24/01/26	54687022	Vivonne (2)	Vernon (1)	Arrêté municipal	21/02/26
D4	F	7	30/11/25 21/12/25	54669016	Brion St Secondin (2)	Chatain (1)	Arrêté municipal	15/02/26
D4	F	8	07/12/25 11/01/26	54124200	Valence en Poitou FC (1)	Usson du Poitou Isle Jourdain (1)	Arrêté municipal	15/02/26
D4	F	8	07/12/25 21/12/25 11/01/26	54124201	Bouresse/Queaux Moussac (1)	St Saviol (2)	Arrêté municipal	15/02/26
D4	F	8	07/12/25 11/01/26	54669019	Chatain (1)	Availles Limouzine/Pressac (1)	Arrêté municipal	22/02/26
D4	F	8	07/12/25 11/01/26	54669020	Brion St Secondin (2)	ACG Foot Sud 86 (2)	Arrêté municipal	22/02/26
D4	F	8	07/12/25 10/01/26	54669018	St Maurice Gençay (2)	Château Larcher (3)	Arrêté municipal	14/02/26
D4	F	10	25/01/26	54124213	Château Larcher (3)	Availles Limouzine/Pressac (1)	Arrêté municipal	15/03/26
D4	F	10	25/01/26	54669026	Château (1)	Usson du Poitou Isle Jourdain (2)	Arrêté municipal	15/03/26
D4	F	10	25/01/26	54669027	Brion St Secondin (2)	St Saviol (2)	Arrêté municipal	15/03/26
D4	F	10	24/01/26	52669028	ACG Foot Sud 86 (2)	Bouresse/Queaux Moussac (1)	Arrêté municipal	15/03/26



SAISON 2025 - 2026 : MATCHS de CHAMPIONNAT MASCULIN REMIS

Div.	Poule	J	Date du match	n° du match	Équipes	Équipes2	Motif	à jouer le
D5	A	8	07/12/25 21/12/25 11/01/26	54669079	Sammarçolles (2)	Loudun (3)	Arrêté municipal	15/02/26
D5	A	9	14/12/25 21/12/25 11/01/26	54669084	Sammarçolles (2)	Moncontour (1)	Arrêté municipal	15/03/26
D5	A	10	25/01/26	54669085	Champigny (1)	Sammarçolles (2)	Arrêté municipal	à définir
D5	B	8	07/12/25 21/12/25 11/01/26	54159218	Antran (3)	St Christophe (1)	Arrêté municipal	15/02/26
D5	B	10	25/01/26	54159226	Orches (1)	Champigny (2)	Arrêté municipal	15/02/26
D5	C	6	23/11/25 21/12/25 18/01/26	54669144	Oyré Dangé (3)	St Rémy sur Creuse (2)	Arrêté municipal	22/02/26
D5	C	8	07/12/25 21/12/25 11/01/26	54669153	Oyré Dangé (3)	Buxeuil (1)	Arrêté municipal	15/02/26
D5	C	8	07/12/25 21/12/25 11/01/26	54669154	Coussay Les Bois (2)	St Rémy sur Creuse (2)	Arrêté municipal	15/02/26
D5	C	10	25/01/26	54669161	Oyré Dangé (3)	Ingrandes (3)	Arrêté municipal	15/03/26
D5	C	10	25/01/26	54669163	Buxeuil (1)	Bonneuil Matours (1)	Terrain impraticable	22/02/26
D5	D	9	14/12/25 21/12/25 11/01/26	54669248	Dissay (2)	Bonneuil Matours (2)	Arrêté municipal	15/02/26
D5	D	10	25/01/26	54669254	Lavoux Liniers (2)	La Pallu (3)	Arrêté municipal	15/02/26
D5	E	9	14/12/25 21/12/25 11/01/26	54669338	Jaunay Marigny (3)	Dissay (3)	Arrêté municipal	15/02/26
D5	E	10	25/01/26	54669342	Vouillé Latillé (2)	Jaunay Marigny (3)	Arrêté municipal	22/02/26
D5	E	10	25/01/26	54669344	Boivre (2)	Montamisé (4)	Arrêté municipal	22/02/26
D5	E	10	25/01/26	54669340	Dissay (3)	Quinçay (2)	Arrêté municipal	22/02/26
D5	F	6	23/11/25 21/12/25	54695955	Nouaillé (4)	Croutelle/Fontaine (1)	Arrêté municipal	01/02/26
D5	F	7	30/11/25 21/12/25 11/01/26	54695961	St Julien L'Ars/Savigny (3)	Nouaillé (4)	Arrêté municipal	22/02/26
D5	F	7	30/11/25 21/12/25	54695958	Aslonnes/St Maurice Gençay (2)	Dienné (1)	Arrêté municipal	15/02/26
D5	F	8	07/12/25	54695962	3 Vallées 86 (5)	Nouaillé (4)	Arrêté municipal	15/02/26
D5	F	8	07/12/25 21/12/25 11/01/26	54695963	Dienné (1)	Croutelle/Fontaine (1)	Arrêté municipal	22/02/26
D5	F	8	07/12/25 21/12/25 11/01/26	54695964	Valdivienne (3)	Aslonnes/St Maurice Gençay (2)	Arrêté municipal	22/02/26
D5	F	9	14/12/25	54695971	3 Vallées 86 (5)	St Julien/Savigny (3)	Arrêté municipal	15/03/26
D5	F	10	25/01/26	54695973	Smarves Iteuil (3)	Nouaillé (4)	Terrain impraticable	15/03/26
D5	F	10	25/01/26	54695976	St Julien L'Ars/Savigny (3)	Dienné (1)	Arrêté municipal	à définir
D5	F	10	25/01/26	54695972	Valdivienne (3)	3 Vallées 86 (5)	Arrêté municipal	05/04/26
D5	G	8	07/12/25 21/12/25 11/01/26	54669447	Montmorillon (4)	Nalliers/St Savin (1)	Arrêté municipal	15/02/26
D5	G	10	25/01/26	54125919	Bouresse/Queaux Moussac (1)	Sillars (1)	Arrêté municipal	22/02/26
D5	G	10	25/01/26	54465603	Nalliers/St Savin (1)	Haims (1)	Arrêté municipal	22/02/26
D5	G	10	25/01/26	54669450	Lussacoise (1)	Vallée du Salleron (2)	Arrêté municipal	22/02/26
D5	H	8	07/12/25 21/12/25 11/01/26	54696052	Coulombiers (1)	Vivonne (3)	Arrêté municipal	15/02/26
D5	H	8	07/12/25 21/12/25 11/01/26	54696055	Savigne/Blanzay (1)	Vouneuil Béruges (3)	Arrêté municipal	15/02/26
D5	H	10	25/01/26	54696066	Valence en Poitou OC (3)	St Benoit (3)	Terrain impraticable	22/02/26
D5	H	10	25/01/26	54696083	Savigné/Blanzay (1)	Vivonne (3)	Arrêté municipal	22/02/26
D5	H	10	25/01/26	54696084	Rouillé (3)	Smarves Iteuil (4)	Arrêté municipal	22/02/26
D5	I	8	07/12/25 21/12/25 11/01/26 25/01/26	54697424	Brion St Secondin (3)	Blanzay (1)	Arrêté municipal	22/02/26
D5	I	9	14/12/25 21/12/25 11/01/26	54697429	Adriers (2)	Payroux Charroux Mauprévoir (2)	Arrêté municipal	15/02/26
D5	I	10	25/01/26	54697434	Lusignan (2)	Payroux Charroux Mauprévoir (2)	Arrêté municipal	22/02/26
D5	I	10	25/01/26	54697433	Sommières St Romain (2)	Valence en Poitou OC (2)	Arrêté municipal	22/02/26
D5	I	10	25/01/26	54697436	Availles en Limouzine (2)	Adriers (2)	Arrêté municipal	22/02/26

SAISON 2025 - 2026 : MATCHS de COUPE ou CHALLENGE MASCULIN REMIS

Coupe ou Challenge	Tour	Date du match	n° du match	Équipes	Motif	à rejouer le	
Challenge Renaudie	3	18/01/26	55273657	Sommières St Romain (2)	Nouaillé (4)	Arrêté municipal	08/02/26
Challenge Renaudie	3	18/01/26	55273654	Vendelogne (2)	Sammarçolles (2)	Dossier en cours sur le match précédent	22/02/26



SAISON 2025 - 2026 : MATCHS de CHAMPIONNAT A REJOUER

Div.	Poule	J	Date du match	n° du match	Équipes	Motif	à rejouer le
D3	A	10	25/01/26	54668303	Poitiers 3 Cités (2) / Quinçay (1)	Match arrêté terrain impraticable	
D4	F	6	23/11/26 21/12/25 18/01/26	54124192	Valence en Poitou FC (1) / Château Larcher (3)	Match arrêté terrain impraticable	22/02/26
D5	H	8	07/12/25 21/12/25 18/01/26	54696056	Rouillé (3) / Valence en Poitou OC (3)	Match arrêté terrain impraticable	15/02/26

DÉPARTEMENTAL 3

Match n° 54668303 : Poitiers 3 cités (2) – Quinçay (1) en poule A du 25/01/26

Match arrêté à la 36^{ème} minute sur décision de l'arbitre pour terrain devenu impraticable.

Compte tenu de l'annotation sur la feuille de match de l'arbitre officiel désigné M. Matthieu GRENIER, la Commission donne le match à rejouer. Ces frais de déplacement seront pris en charge par le District
Dossier classé.

FORFAIT**Match n°54668397 : Poitiers Portugais (1) – Colombiers (1) en poule B du 25/01/26**

1^{er} forfait de l'équipe de Poitiers Portugais (1) (sans déplacement de Colombiers)

Courriel du club de Poitiers Portugais le 26/01/26 déclarant le forfait général de cette équipe.

Amende de 135€ (45€x3) au club de Poitiers Portugais

Remarque : s'agissant d'un forfait général de l'équipe de Poitiers Portugais (1), veuillez noter que les équipes devant la rencontrer seront exemptes aux dates prévues au calendrier.

DÉPARTEMENTAL 4

Match n° 54669030 : Valence En Poitou (1) - Chatain (1) en poule F du 01/02/26

Demande du club de Chatain pour désigner 2 arbitres assistants sur la rencontre en rubrique.

Demande transmise à la Commission Départementale de l'arbitrage (selon les disponibilités des arbitres).

Si la demande peut être satisfaite, les arbitres assistant seront à la charge du club de Chatain.

Match n°54687022 : Vivonne (2) – Vernon/Fleuré (1) en poule E du 24/01/26

Match reporté par arrêté municipal.

M. Kabiri Abdeslam arbitre de la rencontre n'ayant pas été informé s'est déplacé, ces frais de déplacement (16€06) seront à la charge du District.

DÉPARTEMENTAL 5

Match n°54669163 : Buxeuil (1) – Bonneuil Matours (1) en poule C du 25/01/26

Match non joué sur décision de l'arbitre pour terrain impraticable.

Compte tenu de l'annotation sur la feuille de match de l'arbitre officiel désigné M. Jacques AUGIS, la Commission donne le match à rejouer. Ces frais de déplacement seront pris en charge par le District
Dossier classé.

Match n° 54695973 : Smarves Iteuil (3) – Nouaillé (4) en poule F du 25/01/26

Match non joué sur décision de l'arbitre pour terrain impraticable.

Compte tenu de l'annotation sur la feuille de match de l'arbitre officiel désigné M. Christian PREVEAUX, la Commission donne le match à rejouer. Ces frais de déplacement seront pris en charge par le District
Dossier classé.

Match n°54696066 : Valence en Poitou OC (3) – St Benoit (3) en poule H du 25/01/26

Match non joué pour terrain impraticable.

La commission donne le match à rejouer.

Dossier classé.



FORFAIT

Match n°54669087 : UCSE/Colombiers (3) - Mouterre-Silly (1) en poule A du 25/01/26

2^{ème} forfait de l'équipe d'UCSE/Colombiers (3) (sans déplacement de l'équipe de Mouterre Silly (1))
Amende de 35€ au club d'UCSE

Match n° 54159227 : Naintré (4) - Antran (3) en poule B du 25/01/26

1^{er} forfait de l'équipe de Antran (3) (sans déplacement de l'équipe de Naintré (4))
Amende de 35€ au club d'Antran

COUPE LOUIS DAVID

Match n° 55273198 : Mignaloux-Beauvoir (2) – Vivonne (1) du 18/01/26

Réserve

La commission homologue la décision de la commission Litiges et Contentieux du 21/01/26 (PV n°17) qui donne match perdu par pénalité (3-0) à l'équipe de Mignaloux Beauvoir (2) pour en donner le gain à l'équipe de Vivonne (1) (3-0).
L'équipe de Vivonne (1) est qualifiée pour la suite de la compétition.

CHALLENGE JOLLIET ROUSSEAU

Informations :

Tour n° 4 le 4 ou 5 avril 2026
Tour n° 5 le 18 ou 19 avril 2026

Match n° 55273312 : ASM (1) – Cissé (1) du 18/01/26

Match non joué

La commission homologue la décision de la commission Litiges et Contentieux du 21/01/26 (PV n°17) qui donne match perdu par forfait (3-0) à l'équipe de l'ASM (1) pour en donner le gain à l'équipe de Cissé (1) (3-0).
L'équipe de Cissé (1) est qualifiée pour la suite de la compétition.

CHALLENGE MARCEL RENAUDIE

Informations :

Tour n° 4 le 11 ou 12 avril 2026
Tour n° 5 le 18 ou 19 avril 2026

Match n° 55052072 : Orches (1) – Vendelogne (2) tour 2 du 16/11/2025

Objet : Arrêt du match à la 80ème minute suite à l'envahissement du terrain par des supporters du club d'Orches.

Suite audition après instruction, la commission homologue la décision de la commission de Discipline du 22/01/26 (PV n°18) qui donne match perdu pour le club d'Orches, celui-ci étant responsable de l'arrêt de la rencontre.
L'équipe de Vendelogne (2) est donc qualifiée pour le prochain tour.

TRANSMISSION TARDIVE FMI OU FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

Amende de 28€

Match n°54667903 : Poitiers Stade (3) – Nouaillé (2) en D1 du 25/01/26

Match n°54696062 : Aslonnes (1) – Coulombiers (1) en D5 poule H du 25/01/26

Prochaine réunion : Mercredi 4 février 2026

Le président, M. Jean-Louis OLIVIER

Le Secrétaire, Christian DELCEL



COMMISSION JEUNES

POLE ADMINISTRATIF

Réunion du mardi 27 janvier 2026 Procès-verbal n°16

Président de séance : M. Philippe BARRITAULT

Présents : Mmes Patricia PATRAULT et Sylvie TESSEREAU
MM. Frédéric TURBEAU et Christian SAVIGNY

Excusé : M. Christian DUVERGER

Le PV n° 15 du 20 janvier 2026 est adopté sans modification

DATES A RETENIR

Samedi 21 février 2026 : Finale Futsal Jeunes à Civaux

Samedi 28 février 2026 : Reprise des plateaux U11

Samedi 28 mars 2026 : Finale départementale Festival Foot U13 Pitch à Ingrandes

Samedi 23 mai 2026 : Finale des Challenges U18, U15, Consolante U18, Consolante U15 et Challenge Dansac U13 à Neuville

Samedi 30 mai 2026 : Journée Nationale des Débutants à St Georges les Baillargeaux

Saison 2025-2026: MATCHS DE CHAMPIONNAT DE JEUNES REMIS

Cat.	Poule	J	Date du match	n° du match	Équipes	Motif	à jouer le
U18/U17	A	1	24/01/26	55406323	Gj VVM Chauvigny (4) / Gj Dissay Beaumont (2)	Arrêté municipal	25/02/2026*
U17/U16	D1	1	24/01/26	55406411	Valence en Poitou OC/Vivonne (1) / Mirebeau (1)	Arrêté municipal	25/02/2026*
U17/U16	D1	1	24/01/26	55406410	Gj Dissay Beaumont (1) / Gj Val de Vonne (1)	Arrêté municipal	25/02/2026*
U17/U16 D2	A	1	24/01/26	55406440	GJ Sud Haut Poitou (1) / ST Benoit/Ligugé (2)	Arrêté municipal	25/02/2026*
U17/U16 D2	B	1	24/01/26	55406467	Gj Montasèvre (1) / St Benoit/Ligugé (1)	Arrêté municipal	25/02/2026*
U15	D1	1	24/01/26	55405393	Neuville (2) / Buxerolles (2)	Arrêté municipal	25/02/2026*
U15	D1	1	24/01/26	55405395	Gj Dissay Beaumont (2) / Poitiers CEP (1)	Arrêté municipal	25/02/2026*
U15 D2	A	1	24/01/26	55406549	Availles/Bonneuil/Cenon/Vouneuil (2) / Jaunay Marigny (1)	Arrêté municipal	25/02/2026*
U15 D2	A	1	24/01/26	55406552	Gj Avenir 86 (2) / Naintré (1)	Arrêté municipal	25/02/2026*
U15 D2	B	1	24/01/26	55406634	Gj CSP (1) / Mirebeau (1)	Arrêté municipal	25/02/2026*
U15 D2	B	1	24/01/26	55406636	Gj Avenir 86 (1) / Gj Antoigné Ingrandes (1)	Arrêté municipal	25/02/2026*
U15 D2	C	1	24/01/26	55406663	Nieul Mignaloux (1) / Gj Montasèvres (1)	Arrêté municipal	25/02/2026*
U15 D2	C	1	24/01/26	55406664	Gj Foot Sud 86 (1) / Poitiers ASAC (2)	Arrêté municipal	25/02/2026*
U15 D2	C	1	24/01/26	55406665	Gj Val de Vonne (2) / Migné Auxances (2)	Arrêté municipal	25/02/2026*
U15 D2	D	1	24/01/26	55406692	Gj 3 Vallées 86 (1) / Gj VVM Chauvigny (3)	Arrêté municipal	25/02/2026*
U15 D2	E	1	24/01/26	55406774	Ligugé/St Benoit (2) / St Savin/Vicq (1)	Arrêté municipal	25/02/2026*
U15 D2	E	1	24/01/26	55406777	Gj Espoir Sud Poitiers (3) / Valdivienne (1)	Arrêté municipal	25/02/2026*



U13D1	A	1	24/01/26	55406803	Gj Dissay Beaumont (1)	Poitiers Stade (2)	Arrêté municipal	25/02/2026*
U13D1	B	1	24/01/26	55406830	Gj Val de Vonne (1)	Gj Espoir Sud Poitiers (3)	Arrêté municipal	25/02/2026*
U13D2	B	1	24/01/26	55406934	Valence en Poitou OC (1)	Gj VVM Chauvigny (2)	Arrêté municipal	25/02/2026*
U13D3	A	1	24/01/26	55406989	GJ CSP (1)	Chasseneuil St Georges (1)	Arrêté municipal	25/02/2026*
U13D3	C	1	24/01/26	55408731	Gj 3 Vallées 86 (2)	Montmorillon (3)	Arrêté municipal	25/02/2026*
U13D3	C	1	24/01/26	55408730	Nieul L'Espoir (1)	Migné Auxances (3)	Arrêté municipal	25/02/2026*
U13D3	D	1	24/01/26	55407104	Valdivienne (1)	Gj VVM Chauvigny (4)	Arrêté municipal	25/02/2026*
U13D3	E	1	24/01/26	55407162	Vivonne (1)	Gj Foot Sud 86 (2)	Arrêté municipal	25/02/2026*

*Date limite pour jouer les matchs. Il est possible d'avancer les rencontres après accord entre les clubs

SAISON 2025 - 2026 : MATCHS DE CHALLENGE JEUNES REMIS

Challenge	Poule	T	Date du match	n° du match	Équipes	Équipes	Motif	à jouer le
U18	/	1/8	13/12/25	55226505	Jaunay Marigny (1)	Gj Val de Clouère (1)	Report du championnat	25/02/2026*
U18	/	1/8	13/12/25	55226507	Gj VVM Chauvigny (4)	Buxerolles (2)	Report du championnat	25/02/2026*
U18	/	1/8	13/12/25	55226503	Gj Montasévres (2)	Neuville (3)	Report du championnat	25/02/2026*
U18	/	1/8	13/12/25	55226508	Châtelerault Portugais (1)	Gj Avenir 86 (1)	Report du championnat	25/02/2026*
U18	/	1/8	13/12/25	55226502	St Benoit/Ligugé (1)	Migné Auxances (2)	Report du championnat	25/02/2026*
ConsU17	/	1/8	13/12/25	55245826	Gj Montasévres (1)	Gj Cap Haut Poitou (1)	Report du championnat	25/02/2026*
ConsU17	/	1/8	13/12/25	55245825	Gj Foot Sud 86 (1)	Naintré (1)	Report du championnat	25/02/2026*
ConsU17	/	1/8	13/12/25	55245832	Poitiers CEP (1)	Gj VVM Chauvigny (3)	Report du championnat	25/02/2026*
ConsU17	/	1/8	13/12/25	55245830	Gj Antoigné Ingrandes (1)	Gj 3 vallées 86 (1)	Report du championnat	25/02/2026*
ConsU17	/	1/8	13/12/25	55245828	Poitiers ASAC (1)	Montmorillon (3)	Report du championnat	25/02/2026*
U15	/	1/8	13/12/25	55226510	Gj Sud Haut Poitou (1)	Mirebeau (1)	Report du championnat	25/02/2026*
U15	/	1/8	13/12/25	55226516	Migné Auxances (2)	Châtelerault Portugais (1)	Report du championnat	25/02/2026*
U15	/	1/8	13/12/25	55226514	Montmorillon/3Vallées 86 (2)	Nieul/Mignaloux (1)	Report du championnat	25/02/2026*
U15	/	1/8	13/12/25	55226513	Loudun (1)	Gj VVM Chauvigny (2)	Report du championnat	25/02/2026*
U15	/	1/8	13/12/25	55226512	GJ Foot Sud 86 (1)	Gj Dissay Beaumont (2)	Report du championnat	25/02/2026*
U15	/	1/8	13/12/25	55226511	Gj Avenir 86 (1)	Vouneuil Béruges (1)	Arrêté municipal	25/02/2026*
ConsU15	/	1/8	13/12/25	55245842	Vivonne/Biard (1)	Gj Cap Haut Poitou (1)	Report du championnat	25/02/2026*
ConsU15	/	1/8	13/12/25	55245844	Gj VVM Chauvigny (3)	Poitiers ASAC (2)	Report du championnat	25/02/2026*
ConsU15	/	1/8	13/12/25	55245845	Vouneuil Béruges (2)	Ligugé/St Benoit (1)	Report du championnat	25/02/2026*
ConsU15	/	1/8	13/12/25	55245846	Gj 3 Vallées 86 (1)	Availles/Bonneuil/Cenon/Vouneuil (1)	Report du championnat	25/02/2026*
ConsU15	/	1/8	13/12/25	55245847	Gj Val de Clouère (1)	Gj Antoigné Ingrandes (1)	Report du championnat	25/02/2026*
ConsU15	/	1/8	13/12/25	55245848	Valence en Poitou OC (1)	Migné Auxances (3)	Report du championnat	25/02/2026*
ConsU15	/	1/8	13/12/25	55245843	Naintré (1)	Gj Montasévres (1)	Report du championnat	25/02/2026*
Challenge Dansac	A	2	13/12/25		Neuville (3), Buxerolles (2), Poitiers Stade (3) et Gj VVM Chauvigny (2)		Report du championnat	31/01/26
Challenge Dansac	B	2	13/12/25		Valence en Poitou OC (1), Poitiers Stade (2), Gj Espoir Sud Poitiers (2) et Gj VVM Chauvigny (3)		Report du championnat	31/01/26
Challenge Dansac	D	2	13/12/25		Gj Espoir Sud Poitiers (3), Mignaloux Beauvoir (1), St Benoit/Ligugé (2) et Gj Dissay Beaumont (3)		Report du championnat	31/01/26
Challenge Dansac	E	2	13/12/25		Valdivienne (1), Gj 3 Vallées 86 (1), Gj Espoir Sud Poitiers (5) et Buxerolles (3)		Report du championnat	31/01/26
Challenge Dansac	F	2	13/12/25		UCSE (1), Gj Dissay Beaumont (2), Gj Cap Haut Poitou (2) et Neuville (4)		Report du championnat	25/02/2026*
Challenge Dansac	G	2	13/12/25		Gj Avenir 86 (1), Neuville (2), Poitiers ASAC (3) et GJ Sud Haut Poitou (1)		Report du championnat	31/01/26
Challenge Dansac	H	2	13/12/25		Biard (1), Gj Espoir Sud Poitiers (4), Poitiers ASAC (2) et Poitiers Gibauderie (1)		Report du championnat	31/01/26

*Date limite pour jouer les matchs. Il est possible d'avancer les rencontres après accord entre les clubs

Suite aux nombreux arrêtés sur les terrains en herbe, la Commission a décidé d'inverser la journée Futsal prévu le 7 février avec celle des Challenges Jeunes du 31 janvier.

Les clubs devront s'organiser pour jouer ces rencontres de Challenges et de Championnat au plus tard le 25 février. Les clubs devront informer le District des dates retenues.

U17/U18

FORFAIT

Match n° 55406338 : Montmorillon (3) – GJ Cap Haut Poitou (1) en poule B du 24/01/2026

1er forfait de l'équipe de Montmorillon (3) (sans déplacement de GJ Cap Haut Poitou)

Amende de 13€ au club de Montmorillon



U15 à 8

Suite au désistement de l'Availles/Cenon/Bonneuil/Vouneuil (2), seules 3 équipes restent engagées : Portugais Châtellerault, Vicq/St Savin et l'UCSE-Thuré Besse.

La Commission ne peut donc pas proposer de Championnat sur cette catégorie mais les clubs peuvent organiser des plateaux amicaux chacun leur tour en informant le District.

U13

FORFAIT

Match n° 55407190 : Poitiers Stade (4) – St Benoit /Ligugé (3) en D3 Poule F du 24/01/2026

1^{er} forfait de l'équipe de **St Benoit/Ligugé (3)** (sans déplacement)

Amende de 13€ au club de **St Benoit**

FUTSAL

FORFAITS

Plateaux du 24/01/2026

U7

A Civaux

1^{er} forfait de l'équipe du Stade Poitevin (1) et (2). Amende de 13€ au club du **Stade Poitevin**.

1^{er} forfait de l'équipe de Availles/Cenon/Bonneuil/Vouneuil (2). **Non amendé**

1^{er} forfait de l'équipe de Ligugé (1). Amende de 5€ au club de **Ligugé**.

1^{er} forfait de l'équipe de Saint Savin (1). Amende de 5€ au club du **Saint Savin**.

1^{er} forfait de l'équipe de Montmorillon (1). Amende de 5€ au club de **Montmorillon**.

1^{er} forfait de l'équipe de Smarves Iteuil (1) et (2). Amende de 5€ au club de **Smarves Iteuil**.

A Saint Maurice la Clouère

1^{er} forfait de l'équipe de Valence en Poitou (1) et (2). Amende de 5€ au club de **Valence en Poitou**.

1^{er} forfait de l'équipe de Vivonne (1). Amende de 5€ au club de **Vivonne**.

1^{er} forfait de l'équipe de Saint Benoit (1). Amende de 5€ au club de **Saint Benoit**.

1^{er} forfait de l'équipe de Poitiers 3 Cités (1). Amende de 5€ au club de **Poitiers 3 Cités**.

A Thuré

1^{er} forfait de l'équipe de Migné Auxances (1) et (2). Amende de 13€ au club de **Migné Auxances**.

1^{er} forfait de l'équipe de SO Châtellerault (2). Non amendé.

A Dangé St Romain

1^{er} forfait de l'équipe de CSP (1). Amende de 5€ au club de **CSP**.

A Monts sur Guesnes

1^{er} forfait de l'équipe de St Lèger de Montbrillais (1). Amende de 5€ au club de **St Lèger de Montbrillais**.

1^{er} forfait de l'équipe de UCSE (1). Amende de 13€ au club de **UCSE**.

A Valdivienne

1^{er} forfait de l'équipe de Mignaloux (2). Non amendé

U9

A Pressac

1^{er} forfait de l'équipe de Valence en Poitou (1) et (2). Amende de 5€ au club de **Valence en Poitou**.

1^{er} forfait de l'équipe de Vivonne (1). Amende de 5€ au club de **Vivonne**.

A Lussac les Châteaux

1^{er} forfait de l'équipe de Smarves Iteuil (1) et (2). Amende de 5€ au club de **Smarves Iteuil**.

**A Latillé**

1^{er} forfait de l'équipe de Stade Poitevin (1) et (2). Amende de 13€ au club de **Stade Poitevin**.
1^{er} forfait de l'équipe de Poitiers 3 Cités (1). Amende de 5€ au club de **Poitiers 3 Cités**.

A Valdivienne

1^{er} forfait de l'équipe de Nouaillé (1) et (2). Amende de 5€ au club de **Nouaillé**.

A Dangé St Romain

1^{er} forfait de l'équipe de Vicq sur Gartempe (1). Amende de 5€ au club de **Vicq sur Gartempe**.

U11 Fétis Lahitte**A Moncontour**

1^{er} forfait de l'équipe Portugais Châtellerault (1). Amende de 5€ au club de **Portugais Châtellerault**.

U11 Amicaux Garçon**A Saint Savin**

1^{er} forfait de l'équipe de Availles/Bonneuil/Cenon/Vouneuil (2). Amende de 15€ au club d'**Availles en Chatellerault**.

A Pressac

1^{er} forfait de l'équipe de Mignaloux Beauvoir (1). Amende de 5€ au club de **Mignaloux Beauvoir**.
1^{er} forfait de l'équipe de Poitiers 3 Cités (1). Amende de 13€ au club de **Poitiers 3 Cités**.

A Jaunay Marigny

1^{er} forfait de l'équipe de St Léger de Montbrillais (1). Amende de 5€ au club de **St Léger de Montbrillais**.
1^{er} forfait de l'équipe de Mirebeau (1). Amende de 5€ au club de **Mirebeau**.
1^{er} forfait de l'équipe de Thuré Besse (1). Amende de 13€ au club de **Thuré Besse**.

A Monts Sur Guesnes

1^{er} forfait de l'équipe de Sammarcolles / Nord Vienne (1). Amende de 13€ au club de **Nord Vienne**.

U11 Fétis Lahitte Fille**A Latillé**

1^{er} forfait de l'équipe de GJ Avenir (1). Amende de 5€ au club de **GJ Avenir 86**.
1^{er} forfait de l'équipe de Saulgé (1). Amende de 5€ au club de **Saulgé**.
1^{er} forfait de l'équipe de Jaunay Marigny (1). Amende de 13€ au club de **Jaunay Marigny**.

U15 Critérium Fille**A Ingrandes**

1^{er} forfait de l'équipe de Nieul l'Espoir (2). Amende de 5€ au club de **Nieul l'Espoir**.

A Montmorillon

1^{er} forfait de l'équipe de Poitiers 3 Cités (1). Amende de 13€ au club de **Poitiers 3 Cités**.
2^{ème} forfait de l'équipe de GJ Antoigné Ingrandes (1). Amende de 13€ au club de **GJ Antoigné Ingrandes**.

U18 Critérium Filles**A Ingrandes**

2^{ème} forfait de Loudun (1). Amende de 5€ au club de **Loudun**.



TRANSMISSION TARDIVE FMI OU FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

Feuilles de plateaux manquantes

Amende de 15€

Documents manquants à envoyer au plus tard le 20/01/2026 sous peine d'amende reconductible jusqu'à réception des documents.

U11-Plateaux du 22/11/2025

Poule F : à St Nicolas (Biard)

La Commission demande au club de **Biard** les documents suivants avant le **03/02/2026**

- La feuille de résultats du plateau

U11 - Plateaux du 29/11/2025

Poule E : à Vouillé (GJ Sud Haut Poitou)

La Commission demande au club du **Migné Auxances (2)** les documents suivants avant le **03/02/26**

- Les feuilles de licences des joueurs de **Migné Auxances (2)** présents au plateau

Poule J : à Poitiers CEP

La Commission demande au club de **Buxerolles les** documents suivants avant le **03/02/2026** :

- La feuille de licences des joueurs de **Buxerolles (3)** présents au plateau

Poule L : à Adriers

La Commission demande au club d'**Adriers les** documents suivants avant le **03/02/2026** :

- Les feuilles de licences des joueurs de tous les clubs **présents** au plateau
- La feuille de résultats du plateau

U11 - Plateaux du 06/12/2025

Plateaux du 06/12/25 reportés au 13/12/2025

Poule G : à St Benoit

La Commission demande au club de **St Benoit** les documents suivants avant le **03/02/2026** :

- La feuille de résultats du plateau

FMI manquante

Amende de 15€

Match n° 55406804 : **GJ Montasèvres (1) – Ozon (1)** en U13 D1 du 24/01/2026

La FMI est obligatoire.

En cas de dysfonctionnement, le rapport FMI et la feuille de match papier doivent être transmis par mail uniquement au District le lundi impérativement sous peine d'amende.

Toute transmission tardive de la FMI ou feuille de match papier sera amendée et ce jusqu'à réception.

**Prochaine réunion : sur convocation
Le Président, Philippe BARRITAULT**



COMMISSION LITIGES ET CONTENTIEUX

Réunion (par voie électronique) du mercredi 28 janvier 2026
Procès-verbal n° 18

Présents : Mme Maryse MOREAU.
MM. Jacky CHAUVIN, Cyrille DENIS et François PAIREMAURE.

Approbation du PV n° 17 (par voie électronique) du mercredi 21 janvier 2026 sans modification.

JOUEURS SUSPENDUS

Liste des clubs susceptibles d'avoir un(e) joueur(se) suspendu(e) (sous toute réserve).

Attention

- cette liste peut comprendre des joueurs qui n'ont plus qu'un match à purger dans une des équipes du club.
- cette liste est constituée avant les réunions des Commissions de Discipline du District et de la Ligue de la semaine en cours.
- cette liste ne concerne que les équipes évoluant en championnats de District Jeunes ou Seniors.
- cette liste est établie sans avoir connaissance de toutes les mutations entre clubs.

ACG Foot Sud 86	GJ Montasèvres	Payroux Charroux Mauprévoir
Archigny	GJ Val de Clouère	Poitiers 3 cités
Availles Limouzine / Pressac	GJ Val de Vonne	Poitiers Asac
Avanton	GJ VVM Chauvigny	Quinçay
Beaumont St Cyr	Ingrandes	Rouillé
Blanzay	Jardres	Savigny l'Evescault
Boivre	Jaunay Marigny	Sèvres Anxaumont
Bouresse / Queaux Moussac	La Chapelle Viviers	St Benoît
Brion St Secondin	La Pallu	St Christophe
Cenon / Vouneuil	Les Trois Moutiers	St Savin St Germain
Chasseneuil St Georges	Loudun	St Saviol
Château Larcher	Lusignan	Stade Poitevin
Châtellerault Portugais	Migné Auxances	Usson l'Isle
Châtellerault Réunionnais	Montmorillon	Valdivienne
Chauvigny	Naintré	Valence en Poitou – Couhé
Coussay les Bois	Neuville	Valence en Poitou OC
Dissay	Nieul l'Espoir	Vendelogne
FC 3 vallées 86	Niort St Florent	Vernon
Fleuré	Nouaillé	Vicq sur Gartempe
Fontaine le Comte	Orches	Vivonne
GJ Antoigné Ingrandes	Oyré Dangé	Vouillé / Latillé
GJ Avenir 86	Paizay le Sec	Vouneuil Béruges
GJ Foot Sud 86		



OUVERTURE DE DOSSIER

Match n° 54667903 : Stade Poitevin (3) – Nouaillé (2) en Départemental 1 du 25/01/26

Feuille de match non parvenue.

Présence de joueurs suspendus non contrôlée.

Dossier en instance.

DÉPARTEMENTAL 3

Match n° 54668303 : Poitiers 3 cités (2) – Quinçay (1) en poule A du 25/01/26

Match arrêté à la 36^{ème} minute sur décision de l'arbitre pour terrain devenu impraticable.

Compte tenu de l'annotation sur la feuille de match de l'arbitre officiel désigné M. Matthieu GRENIER, la Commission donne le match à rejouer.

Dossier transmis à la Commission Sportive pour suite à donner.

Dossier classé.

Match n° 54668304 : Avanton (1) – Neuville (3) en Départemental 3 poule A du 24/01/26

Courriel de confirmation de réserves du club d'Avanton (26/01/26 à 9h59)

1) Réserve sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club de Neuville, pour le motif suivant : des joueurs du club de Neuville sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain.

2) Réserve sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club de Neuville, pour le motif suivant : sont susceptibles d'être inscrits sur la feuille de match plus de 3 joueurs ayant joué plus de 7 matchs avec une équipe supérieure du club de Neuville (5 dernières rencontres, cette mention pouvant être effacée si non applicable au présent match).

1) La commission prend connaissance de la réserve pour la dire recevable.

Jugeant en premier ressort,

Considérant, après vérification des calendriers des équipes du club de Neuville que seule l'équipe de Neuville (2) ne jouait pas le même jour ou le lendemain.

Considérant, après vérification de la feuille de match de la dernière rencontre de l'équipe de Neuville (2) évoluant en Départemental 1 et participant à la Coupe Louis David : Neuville (2) – Thuré Besse (1) du 17/01/26 qu'aucun joueur inscrit sur la feuille de match de la rencontre en rubrique n'a participé à la dernière rencontre officielle de l'équipe supérieure susnommée.

Considérant que l'équipe de **Neuville (3) n'est pas en infraction** avec les dispositions de l'article 167.2 des Règlements Généraux de la FFF.

2) La commission prend connaissance de la réserve pour la dire non recevable

Rappel de l'article 167.4 des RG de la FFF

*Par ailleurs, ne peuvent entrer en jeu au cours des **cinq dernières rencontres** de championnat national ou régional, plus de trois joueurs ayant effectivement joué, au cours de la saison, tout ou partie de plus de **dix** des rencontres de compétitions nationales avec l'une des équipes supérieures disputant un championnat national.*

Considérant que la restriction sur la participation des joueurs ne s'applique que lors des 5 dernières rencontres.

Considérant que la restriction sur la participation des joueurs ne s'applique que sur un nombre de dix matchs effectivement joués.

Par ces motifs, dit les **réserves non fondées** et enregistre le résultat mentionné sur la feuille de match à savoir **3 à 1 en faveur de l'équipe de Neuville (3)**

Les droits de confirmation de réserves (45€) seront débités au club d'Avanton.

Dossier transmis à la Commission sportive pour homologation.

Dossier classé.



DÉPARTEMENTAL 4

Match n° 54668732 : Leignes sur Fontaine (2) – Lavoux-Liniers (1) en poule C du 25/01/26

Courriel de confirmation de réserve du club de Lavoux-Liniers(25/01/26 à 18h34)

Réserve sur la qualification et/ou la participation du joueur/des joueurs Corentin BERTHON, Émeric GRELLIER, Quentin BORDEAU, Alexis GAUD, Maxime ARCHAMBAUD, Mathieu CHEVRIER , Maxime BARBIER, Geoffrey ALLIO, Florian MADY, Julien LAGRANGE, Valentin DUVault, Quentin DARDILLAC, Anthony LOISEAU, Enguerrand CHASSEBOURG est/sont en état de suspension au jour de la présente rencontre.

La commission prend connaissance de la réserve pour la dire recevable.
Jugeant en premier ressort,

Considérant, après vérification de la liste des joueurs suspendus du club de Leignes sur Fontaine que seul un joueur y figurait au jour de la rencontre en rubrique.

Considérant après vérification de la feuille de match de la rencontre en rubrique que le joueur en cause n'y est pas inscrit.

Considérant que l'équipe de Leignes sur Fontaine (2) n'est pas en infraction avec les dispositions des articles 150,187.2, 226.1 et 2 et 4.5 du Règlement Disciplinaire des RG de la FFF.

Par ces motifs dit la réserve non fondée et enregistre le résultat mentionné sur la feuille de match à savoir 3 à 0 en faveur de Leignes sur Fontaine (2).

Les droits de réserve (soit 45 €) seront débités au club de Lavoux-Liniers.

Dossier transmis à la Commission Sportive pour homologation.

Dossier classé.

Pour information : la liste des joueurs suspendus est étudiée chaque semaine par la Commission sans réserve préalable.

DÉPARTEMENTAL 5

Match n° 54695973 : Smarves-Iteuil (3) – Nouaillé (4) en poule F du 25/01/26

Match non joué sur décision de l'arbitre pour terrain impraticable.

Compte tenu de l'annotation sur la feuille de match de l'arbitre officiel désigné M. Christian PREVEAUX, la Commission donne le match à jouer.

Dossier transmis à la Commission Sportive pour suite à donner.

Dossier classé.

Match n°54669163 : Buxeuil (1) – Bonneuil Matours (1) en Départemental 5 Poule C du 25/01/26

Match non joué sur décision de l'arbitre pour terrain impraticable.

Compte tenu de l'annotation sur la feuille de match de l'arbitre officiel désigné M. Jacques AUGIS, la Commission donne le match à jouer.

Dossier transmis à la Commission Sportive pour suite à donner.

Dossier classé.

CHAMPIONNAT FÉMININ DÉPARTEMENTAL 2

Match n° 55356352 : Fontaine le Comte (1) – Vrère St léger de Montbrun / Louzy (1) en poule d'accession du 25/01/26

Match non joué sur décision de l'arbitre pour terrain impraticable.

Compte tenu de l'annotation sur la feuille de match informatisée par l'arbitre bénévole de la rencontre, la Commission donne le match à jouer à une date ultérieure.

Dossier transmis à la Commission Féminine pour suite à donner.

Dossier classé.

RÉSERVES NON CONFIRMÉES

- Match n° 54668394 : Cenon sur Vienne / Vouneuil sur Vienne (1) - Ingrandes (1) en Départemental 3 poule B du 24/01/26
- Match n° 54668483 : Nieul l'Espoir (2) – FC 3 Vallées 86 (3) en Départemental 3 poule C du 25/01/26
- Match n° 54424198 : Vallée du Salleron (1) – St Savin St Germain (2) en Départemental 4 poule C du 25/01/26
- Match n° 54674393 : Cissé (1) – Beaumont St Cyr (4) en Départemental 4 poule D du 25/01/26



DIVERS

Courriels des clubs de : Availles Limouzine / Pressac, Smarves Iteuil, St Christophe :
Réponses par courriel.

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter de la présente notification (article 30 des Règlements Généraux de la L.F.N.A.) (48 heures pour les coupes départementales) 27234811 dans les formes réglementaires définies à l'article 190 des R.G. de la FFF, accompagné d'un droit d'examen de 114 €.

Prochaine réunion sur convocation.
Maryse MOREAU.



COMMISSION DU RESPECT ET DE LA PRÉVENTION

Réunion du lundi 12 janvier 2026
Procès-verbal n° 3

Président : M. CANTEL Dominique.

Présents : Mme LAGRANGE Marie-Hélène, MM. BERNARDEAU Rémi, FRAUDEAU Daniel, GIRAUD Dominique, NICOLAS Jean-Marie, RIVIERE Patrick.

Excusés : Mme STOURY Nadia, MM. ARTUS Dominique, GALLAIS Raymond, PETONNET Bernard.

Nous tenons tout d'abord à renouveler nos remerciements à Dominique GIRAUD pour l'organisation de cette réunion à Châtellerault.

SUJET DE RÉFLEXIONS

Tour de table.

Échanges sur la définition et les missions de la Commission au sein du District.

Réflexion sur l'affichage de la bâche de sensibilisation au sein des clubs, avec l'éventualité d'utiliser davantage les réseaux sociaux (Facebook, Instagram) pour communiquer.

Des bonnes pratiques sont à recueillir auprès des clubs engagés sur la démarche. Nous envisageons d'inviter à nos prochaines réunions un Président, un éducateur et un arbitre.

CHALLENGE DU RESPECT

Une remise de récompense au club de Ligugé (Challenge Respect D1 Féminines) pour la saison 2024/2025 est prévue le vendredi 16/01. Dominique CANTEL et Marie-Hélène LAGRANGE représenteront la commission.

Il nous faut maintenant établir les classements intermédiaires pour la saison 2025/2026, Jean Marie NICOLAS est chargé de demander au District la liste des sanctions pour les clubs de D1 Féminines ainsi que pour les clubs de D1 à D4.

Afin que nos challenges aient une vertu pédagogique pour les clubs, la Commission souhaite que la diffusion du classement intermédiaire soit intégrale, sans joindre le calcul qui permet ce classement. Chaque club pourra ainsi interpréter les efforts faits ou à réaliser (garçons et filles).

Il faudra également s'assurer de la reconduction ou non des actions (envoi des questionnaires) auprès des clubs de D2 Féminines et D5, le Challenge Respect et Convivialité ayant été mis de côté lors de la saison écoulée.

DIVERS

Daniel FRAUDEAU a partagé les informations relatives à la réunion des clubs de D1 au District.

Il nous a retracé le volume de sanctions sur les 3 dernières années traitées par la commission de discipline.

Statistiques sanctions :

Saison 2023/2024	606 dossiers	82 dossiers (D1)
Saison 2024/2025	624 dossiers	101 dossiers (D1)
Saison 2025/2026	355 dossiers à la demi-saison	45 dossiers (D1)

Prochaine Réunion : Lundi 9 mars à 17h30

La secrétaire de séance,
Marie-Hélène LAGRANGE



Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives

Gestion des équipements - Saison 2025 / 2026

Réunion du mardi 13 janvier 2026
Procès-verbal n° 02

Président : M. MALBRAND Guy

Présents : MM. HERAULT Patrice, LAVERGNE Alain, PAIN Éric et RAVEAU Gilles

Excusés : M. CHAUVIN Jacky et GERMANAUD Laurent

Assistant : Mme URANGA Adeline et MM. ASAADI Samy et CALLERI Quentin, CITEOS, BASQ Stephane, Président du District, PATENOTTE Cyril, Energies Vienne,

L'APPROBATION du PV 1 du 02/10/2025

Les propositions de classement transmises de la CDTIS 86 vers la CRTIS N-A deviennent définitives après l'aval de la CFTIS

RAPPEL IMPORTANT :

- La CRTIS rappelle qu'une surface de 2,50 m de largeur appelée "zone de dégagement" en périphérie de toute l'aire de jeu est obligatoire (article 1.1.7 du RTIS)
- **Vérification obligatoire des fixations des filets sur les montants de buts**

En cas d'accident, le propriétaire de l'équipement peut être mis en cause

Le règlement 2021 est entré en application au 01/07/2021

Pour un changement de niveau de classement venant d'un T5 à T7, application du niveau T4 complet (Base : 105 x 68 + 2 x 20 HS + 8 HS + ensemble entièrement clos)

LISTING DES MEMBRES POUR LA LIGUE

Président : MALBRAND Guy – 12 rue Ismaël Bouilliau 86200 Loudun – 0615398701

guymalbrand@sfr.fr

Vice-Président : HERAULT Patrice – 11 route de la Roche - 86270 Coussay les Bois - 0631861938

heraultpatrice@wanadoo.fr

Membre : RAVEAU Gilles – 1 Cité de la Métairie – 86600 Coulombiers – 0675686761 gilles.raveau@wanadoo.fr

Membre : LAVERGNE ALAIN – 80 rue de la Papeterie – 86500 Saulgé – 0787966137 lavergne.christal@orange.fr

Membre : GERMANAUD Laurent – 9 Résidence des 4 vents – 86320 Persac

Laurent_germanaud@orange.fr

Membre : PAIN Eric

eric.pain86@gmail.com

Membre : CHAUVIN Jacky

Jacky-chauvin@orange.fr

La CDTIS vous présente tous ses vœux pour 2026 et vous souhaite plein de projets sur vos stades



INSTALLATIONS EQUIPEES D'UN GAZON NATUREL ou SYNTHETIQUE - GYMNASES

1.1 DEMANDE DE CLASSEMENT

QUINCY – STADE MUNICIPAL 2 – NNI 862040102

Cette installation est classée en Niveau T7 jusqu'au 25/08/2025

La C.D.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement en T7 du 15/12/2025

- ✓ Rapport de visite du 15/12/2025 de M. Raveau

La CDTIS propose le classement de cette installation en niveau T7 PN (05/11/2025>> 05/11/2035)

ISLE JOURDAIN – GYMNASSE DU COLLEGE – NNI 861129901

Cette installation n'est pas classée

La C.D.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement en Futsal 4 du 15/12/2025

- ✓ Visite du 15/12/2025 de M. Hérault
- ✓ PV CdS de 150 personnes

La CDTIS propose le classement de cette installation en niveau Futsal 4

MIGNE AUXANCES – STADE ANDRE JURASSON – NNI 861580102

Contrôle pour FAFA vestiaires et club house par M. Chauvin du 11/12/2025

CLASSEMENTS DES ÉCLAIRAGES

6.1 CLASSEMENT

FLEURE – STADE MUNICIPAL 2 – NNI 860990102

Cet éclairage sur 68 x 52 n'est pas identifié sur Stadium (APE du 09/04/2025)

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau LED et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 10/10/2025
- Le rapport d'essais des éclairements horizontaux réalisé par M. Pain en date du 10/10/2025

Type de source : LED

- Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) : 110 lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0,52
- U2h (Ehin/EhMoy) : 0,72

La CDTIS propose le classement de l'éclairage de cette installation en niveau LED

Aucune compétition officielle en nocturne ne pourra si dérouler

SAVIGNY L'EVESCAULT – STADE MUNICIPAL – NNI 862560101

Cet éclairage est une création (APE du 28/05/2025)

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 10/10/2025
- Le rapport d'essais des éclairements horizontaux réalisé par M. Pain en date du 08/10/2025

Type de source : LED

- Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) : 180 lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0,40
- U2h (Ehin/EhMoy) : 0,67

La CDTIS propose le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED (4 ans) et transmet à la CRTIS

SILLARS – STADE MUNICIPAL – NNI 862620101

Cet éclairage n'est pas identifié sur Stadium (APE du 03/02/2025)

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 07/10/2025
- Le rapport d'essais des éclairements horizontaux réalisé par M. Lavergne en date du 07/10/2025

Type de source : LED

- Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) : 205 lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0,47
- U2h (Ehin/EhMoy) : 0,70

La CDTIS propose le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 LED (4 ans) et transmet à la CRTIS

**CHATEAU LARCHER – STADE MUNICIPAL 2 – NNI 860650102**

Cet éclairage n'est pas identifié sur Stadium (APE du 10/12/2024)

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau LED et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 15/10/2025
- Le rapport d'essais des éclairements horizontaux réalisé par M. Raveau en date du 14/10/2025

Type de source : LED

- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 97 lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0,22
- U2h (Ehin/EhMoy) : 0,42

La CDTIS propose le classement de l'éclairage de cette installation en niveau LED

Aucune compétition officielle en nocturne ne pourra si dérouler

AVANTON – STADE CLOS DE BEAUMONT – NNI 860160101

Cet éclairage est une création – 50% existant (APE du 12/02/2024)

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 suite à un passage LED et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 16/12/2025
- Le rapport d'essais des éclairements horizontaux réalisé par M. Chauvin en date du 12/12/2025

Type de source : LED

- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 175 lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0,47
- U2h (Ehin/EhMoy) : 0,70

La CDTIS propose le classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 (4 ans) et transmet à la CRTIS

SAINT MARTIN LA PALLU – STADE MAURICE DANZAC – NNI 862810102

Cet éclairage n'est pas identifié sur Stadium (APE du 27/09/2024)

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau LED et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 28/10/2025
- Le rapport d'essais des éclairements horizontaux réalisé par M. Hérault en date du 28/10/2025

Type de source : LED

- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 85 lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0,30
- U2h (Ehin/EhMoy) : 0,52

La CDTIS propose le classement de l'éclairage de cette installation en niveau LED

Aucune compétition officielle en nocturne ne pourra si dérouler

AVAILLES EN CHATELLERAULT – STADE MUNICIPAL ANNEXE – NNI 860140102

Cet éclairage n'est pas identifié sur Stadium (APE du 02/06/2023)

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau LED et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 28/10/2025
- Le rapport d'essais des éclairements horizontaux réalisé par M. Hérault en date du 28/10/2025

Type de source : LED

- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 88 lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0,31
- U2h (Ehin/EhMoy) : 0,52

La CDTIS propose le classement de l'éclairage de cette installation en niveau LED

Aucune compétition officielle en nocturne ne pourra si dérouler

ANGLIERS – STADE MUNICIPAL – NNI 860050101

Cet éclairage n'est pas identifié sur Stadium (APE du 03/12/2024 sur ½ terrain en longueur)

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau LED et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 19/11/2025
- Le rapport d'essais des éclairements horizontaux réalisé par M. Malbrand en date du 19/11/2025

Type de source : LED

- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 103 lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0,14
- U2h (Ehin/EhMoy) : 0,39

La CDTIS propose le classement de l'éclairage de cette installation en niveau LED

Aucune compétition officielle en nocturne ne pourra si dérouler



MORTON – STADE MUNICIPAL Annexe – NNI 861690102

Cet éclairage n'est pas identifié sur Stadium (APE du 21/05/2024)

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau LED et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 26/11/2025
- Le rapport d'essais des éclairements horizontaux réalisé par M. Malbrand en date du 26/11/2025

Type de source : LED

- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 103 lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0,17
- U2h (Ehin/EhMoy) : 0,31

La CDTIS propose le classement de l'éclairage de cette installation en niveau LED

Aucune compétition officielle en nocturne ne pourra si dérouler

ISLE JOURDAIN – GYMNASSE DU COLLEGE – NNI 861129901

Cet éclairage n'est pas classé

La C.D.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'un classement en EFutsal 3 du 15/12/2025 et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 15/12/2025
- Le rapport d'essais des éclairements horizontaux réalisé par M. Hérault en date du 15/12/2025

Type de source : IM

- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 331 lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0,40
- U2h (Ehin/EhMoy) : 0,63

La CDTIS propose le classement de l'éclairage de cette installation en niveau EFutsal 3 et transmet à la CRTIS

BEUXES – STADE MUNICIPAL

Cet éclairage n'est pas identifié sur Stadium (APE du 20/08/2025)

La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau LED et des documents transmis :

- L'imprimé de demande de classement éclairage signé par le propriétaire de l'installation en date du 17/12/2025
- Le rapport d'essais des éclairements horizontaux réalisé par M. Malbrand en date du 17/12/2025

Type de source : LED

- Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 111 lux
- U1h (EhMin/EhMax) : 0,41
- U2h (Ehin/EhMoy) : 0,62

La CDTIS propose le classement de l'éclairage de cette installation en niveau LED

Aucune compétition officielle en nocturne ne pourra si dérouler

APE

LA TRIMOUILLE – STADE MUNICIPAL – NNI 862730101

Cet éclairage est une rénovation en LED (non référencé sur Stadium)

La CDTIS prend connaissance de la demande d'avis préalable du 24/10/2025 pour le remplacement de iodures métalliques en LED, ainsi que des documents transmis :

- ✓ Devis CITEOS du 02/10/2025
- ✓ Une étude photométrique SCHREDER pour LED en date du 10/09/2025
- Dimension de l'aire de jeu : 110 x 60 (**Attention aire de jeu non réglementaire >> norme 105m**)
- Implantation : Latérale 2 x 2 mâts – LB >> 17m et LT >> 3m
- Hauteur minimum de feu : 13m
- Nombre total de projecteurs : projecteurs
- Projecteur Briteline Gen 3 OSLON SQUARE GIANT
- Eblouissement (Glare rating) : 55 (**Max 50**)
- Température de couleur (k) : 5700
- Eclairage horizontal Moyen calculé : 80 lux
- U1h calculé (EhMin/EhMax) : 0,48
- U2h calculé (EhMin/EhMoy) : 0,76

Elle attire l'attention qu'en cas de changement des projecteurs sur des supports existants, une vérification de la stabilité, de la résistance et de la tenue mécanique de chaque support est nécessaire.

La CDTIS propose un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en LED.

Travaux terminés, la CDTIS effectuera un contrôle de classement

Pas de compétition officielle en nocturne

**SAINT SAVIOL – STADE ANDRE NAFFRECHOUX – NNI 862470101**

Cet éclairage est pour E6

La CDTIS prend connaissance de la demande d'avis préalable du 26/11/2025 pour E6 LED, ainsi que des documents transmis :

- ✓ Devis CITEOS du 24/08/2025
- ✓ Une étude photométrique SCHREDER pour LED en date du 20/10/2025
- Dimension de l'aire de jeu : 100 x 60
- Implantation : Latérale 2 x 2 mâts – Lb >> 18m et LT >> 4m – Mâts neufs
- Hauteur minimum de feu : 16m
- Nombre total de projecteurs : 8 projecteurs
- Projecteur Briteline Gen 2 648
- Eblouissement (Glare rating) : 48
- Température de couleur (k) : 5700
- Eclairage horizontal Moyen calculé : 171 lux
- U1h calculé (EhMin/EhMax) : 0,45
- U2h calculé (EhMin/EhMoy) : 0,73
- Points Bis : conformes

La CDTIS propose un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en E6 LED et transmet à la CRTIS

Travaux terminés, la CDTIS effectuera un contrôle de classement

MOUTERRE SILLY – STADE ROBERT BOULORD – NNI 861730101

Cet éclairage n'est pas référencé sur Stadium

La CDTIS prend connaissance de la demande d'avis préalable du 10/12/2025 pour une rénovation en LED, ainsi que des documents transmis :

- ✓ Devis CITEOS/DAVID du 24/11/2025
- ✓ Une étude photométrique SCHREDER pour LED en date du 20/10/2025
- Dimension de l'aire de jeu : 100 x 65
- Implantation : Latérale 2 x 2 mâts
- Hauteur minimum de feu : 16/17m
- Nombre total de projecteurs : 4 projecteurs
- Projecteur Briteline Gen 3 1053
- Eblouissement (Glare rating) : 49 (CITEOS) et 50 (DAVID)
- Température de couleur (k) : 5700
- Eclairage horizontal Moyen calculé : 103 lux (CITEOS) et 99 lux (DAVID)
- U1h calculé (EhMin/EhMax) : 0,49 (CITEOS) et 0,44 (DAVID)
- U2h calculé (EhMin/EhMoy) : 0,71 (CITEOS) et 0,64 (DAVID)

La CDTIS propose un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en LED

Aucune compétition officielle en nocturne ne pourra si dérouler

Travaux terminés, la CDTIS effectuera un contrôle de classement

**MONTMORILLON - STADE JEAN RANGER Annexe – NNI 861650102**

Cet éclairage est non référencé sur Stadium

La CDTIS prend connaissance de la demande d'avis préalable du 14/01/2026 pour un éclairage existant en iodures métalliques pour modification en LED, ainsi que des documents transmis :

Une étude photométrique **DIALux** pour LED en date du 01/04/2025

- Dimension de l'aire de jeu : 60 x 68 m
- Implantation : Latérale 2 x 1 mât – LT 2m90 et LB 34m
- Hauteur minimum de feu : 18m
- Nombre total de projecteurs : 4 projecteurs
- Projecteur KERIS 6 ASY – 30M ou 5 ASY
- Température de couleur (k) : 5700
- Eblouissement (Glare rating) : GR Max = 41
- Facteur maintenance : 1
- Eclairage horizontal Moyen calculé : 123 ou 175 lux
- U1h calculé (EhMin/EhMax) : 0,25
- U2h calculé (EhIn/EhMoy) : 0,52

Elle attire l'attention qu'en cas de changement des projecteurs sur des supports existants, une vérification de la stabilité, de la résistance et de la tenue mécanique de chaque support est nécessaire.

La CDTIS propose un avis préalable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau LED sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes

Aucune compétition officielle en nocturne ne pourra si dérouler

Travaux terminés, la CDTIS effectuera un contrôle de classement

DIVERS**Rapport de Mr Laurent Bonvarlet, arbitre, du 05/10/2025 sur une panne d'éclairage à SILLARS**

- ✓ Match arrêté à la 47^{ème}

La CDTIS a contacté l'installateur – travaux en cours

CHATEAU GARNIER – STADE MARCEL FUMERON – NNI 860640101

- ✓ Rapport de visite de contrôle du 08/10/2025 de M. Lavergne pour la réouverture du site – travaux réalisés et maintien du niveau T6 PN jusqu'en 2028
- ✓ AOP du 08/10/2025 pour 299 personnes signé du maire

La CDTIS transmet à la Commission des Championnats avec avis favorable pour décision

CHATELLERAULT – MONTEE ROUGE

- ✓ Rapport de délégué sur le match Châtellerault / Châteauroux – problème sécurité sur les bancs

Les travaux ont été réalisés et contrôlés par la CDTIS – rapport transmis CRTIS et Cd CN

BUXEROLLES – AMAND B

- ✓ Travaux de mise aux normes main-courante et pare ballons

Mail du 08/12/2025 transmis à la CRTIS avec avis favorable de la CDTIS

PROCHAINE REUNION : sur convocation

Le Président : Guy MALBRAND



Réunion CDTIS / Energies Vienne du 17/12/2025

Objet : bilan croisé des dossiers

Présents : Mme Adeline Uranga – MM. Stéphane Basq – Patrice Héault – Cyril Patenotte (Energies Vienne) – Guy Malbrand

Excusés : MM. Deschamps, Président E-V – Jacky Chauvin

Points sur les contrôles

- ✓ 138 éclairages identifiés (E3 à Entraînement)
- ✓ 35 éclairages non identifiés (+/-)
- ❖ Réalisés et classables FFF : 34 >> E4 / E5 / E6
- ❖ Réalisés Entraînement : 33
- ❖ En cours : 3
- ❖ En projet ou discussion : 46
- ❖ Hors E-V : 14
- ❖ Réalisés avant E-V : 4
- ❖ Pas d'écho sur des éclairages classés FFF : 20

Bilan : Environ 90 sont passés en LED

Entreprises utilisées : 98% CITEOS – 2% >> SPIE, BRUNET, GFTP, INEO et électriciens de commune sous couvert du fournisseur de projecteurs

Suivi financier par Cyril à ce jour

- ✓ Montant global de travaux : +/- 2 100 000 HT
- ✓ Aides versées avec ou sans récupération de TVA par E-V vers les communes : +/- 940 000€ dont déjà soldées de 705 000€

Frais de contrôle :

- ✓ E3 à E6 >> Ligue
- ✓ Autres : District

Conclusion :

- ✓ Bilan positif sur l'ensemble – aide importante d'Energies Vienne pour les communes
- ✓ CITEOS est devenu sponsor du District



INFORMATIONS DIVERSES

SECTION FOOTBALL DÉPARTEMENTALE

Collège George SAND - Châtellerault



CONCOURS D'ADMISSION

- Concours Garçons CM2 / 6èmes :
MERCREDI 25 MARS 2026
→ de **9h à 15h** sur le stade proche du collège G. SAND.
- Concours Garçons 5èmes / 4èmes :
MERCREDI 01 AVRIL 2026
→ de **9h à 15h** sur le stade proche du collège G. SAND.

INSCRIPTION

Les dossiers de candidature sont à retirer au :

Collège George SAND 11 rue Arthur Ranc
86100 CHATELLERAULT

OU sur le site du collège

<http://etab.ac-poitiers.fr/coll-george-sand-chatellerault>

Tél : 05.49.21.15.97

RÉUNION D'INFORMATIONS

**vendredi 06 février 2026
au foyer
à partir de 17h30**

Réunion ouverte à toutes les personnes intéressées pour avoir des informations sur la section football du collège George SAND.

Seront présentés :

- le fonctionnement de la section football au sein du collège et ses objectifs
- le déroulement des deux concours 2026.



Centre de Perfectionnement Sportif U13 et U14 Filles

CONVOCATION OFFICIELLE

Dans le cadre du « Plan de Performance Fédéral » relayé par la LFNA et le District, les membres de la Commission Technique 86 et le Conseiller Technique Départemental organisent des « Centres de Perfectionnement Sportifs » à destination de jeunes joueuses U13 et U14 sur l'ensemble de la saison comme suit :

Dates – Lieux - Horaires :

- ~~Mercredi 8 OCTOBRE 2025 de 14h30 à 16h~~
 - à MIGNALOUX BEAUVOIR (Terrain Honneur en herbe – 86550)
- ~~Mercredi 12 NOVEMBRE 2025 de 14h30 à 16h~~
 - à MIGNALOUX BEAUVOIR (Terrain Honneur en herbe – 86550)
- ~~Mercredi 10 DECEMBRE 2025 de 14h30 à 16h~~
 - à MIGNALOUX BEAUVOIR (Terrain Honneur en herbe – 86550)
- **Mercredi 25 FEVRIER 2026 de 14h30 à 16h**
 - à NIEUIL L'ESPOIR (Terrain Honneur en herbe – 86340)
- **Mercredi 11 MARS 2026 de 14h30 à 16h**
 - à NIEUIL L'ESPOIR (Terrain Honneur en herbe – 86340)
- **Mercredi 22 AVRIL 2026 de 14h30 à 16h**
 - à NIEUIL L'ESPOIR (Terrain Honneur en herbe – 86340)
- **Mercredi 6 MAI 2026 de 14h30 à 16h**
 - à NIEUIL L'ESPOIR (Terrain Honneur en herbe – 86340)

Objectifs des « C.P.S » :

- *Valoriser le comportement et les compétences des joueuses*
- *Sensibiliser les joueuses aux valeurs éducatives fédérales*
- *Améliorer les qualités individuelles et collectives de chacune au contact des autres*
- *Profiter des séances et des conseils avisés*
- *Pratiquer sa passion dans un environnement différent et agréable*
- *Préparer les joueuses aux détections futures*

Pour chaque séance d'entraînement, chaque joueuse devra se munir :

- de son équipement complet de footballeur
- d'une gourde
- de l'autorisation parentale ci-jointe (*à fournir lors de la 1^{ère} séance*)
- de la charte de fonctionnement « C.P.S » dûment remplie (*à fournir lors de la 1^{ère} séance*)

En cas d'absence, merci de prévenir impérativement Mr BLOT Jean-Paul (Responsable CPS Féminin) au 06.07.61.55.92



Liste des joueuses U13 convoquées

1	AUDINET	ALICE	ANTOIGNE
2	COUCIC	CAMILLE	THURE-BESSE
3	COUCIC	CLARA	THURE-BESSE
4	DA SILVA DINIZ	LUANA	VOUNUIL/BERUGES
5	FOURNIER	WENDY	LA PALLU
6	GEAY	JULIETTE	VOUNUIL/BERUGES
7	GIRET	FAUSTINE	STADE POITEVIN
8	GUERRAUD	MANON	VOUNUIL/BERUGES
9	TRANCHANT	LEILOU	STADE POITEVIN
10	ZESSOUR	RITAZ	STADE POITEVIN
11	CHOUCOUTOU	SHANANE	STADE POITEVIN
12	DUBOIS ROBERTSON	TIANA	STADE POITEVIN
13	MOLONGO	LUNA	STADE POITEVIN
14	GOYAUD	OLIVIA	STADE POITEVIN
15	COSTARD	ANA	F.C LOUDUN
16	HEBERT	MAEVA	F.C LOUDUN

Liste des joueuses U14 convoquées

1	BROSSARD	MAELYS	STADE POITEVIN
2	EMERIAULT	LIA	SMARVES/ITEUIL
3	HADDAN	RIME	STADE POITEVIN
4	HAMELIN	NINON	STADE POITEVIN
5	JEGOU	ALICE	ST BENOIT
6	MARONNEAU	MAELLE	STADE POITEVIN
7	MATHIEU	JULIETTE	STADE POITEVIN
8	PRIETO	STELLA	STADE POITEVIN
9	SAYSITHIDETH	VANIDA	STADE POITEVIN
10	THOUIN	ELENA	STADE POITEVIN
11	VILLEPONTOUX	DAPHNE	STADE POITEVIN
12	BAZILE OCTUVON	SHAINA	S.O.C
13	VANCOILLIE	ANAIIS	GJ VAL DE VONNE
14	DESCHAMPS	JUSTINE	GJ VVM CHAUVIGNY



Centre de Perfectionnement Sportif U12 - U13 Gardiens de buts



CONVOCATION OFFICIELLE

Dans le cadre du « Plan de Performance Fédéral » relayé par la LFNA et le District, les membres de la Commission Technique 86 et le Conseiller Technique Départemental organisent des « Centres de Perfectionnement Sportifs » à destination de jeunes joueurs gardiens de buts U12 - U13 comme suit :

Dates – Lieux - Horaires :

Lundi 6 octobre	Terrain synthétique de NEUVILLE DE POITOU (86170) 18h30 à 19h45 (rendez-vous 18h15)
Lundi 3 novembre	
Lundi 17 novembre	
Lundi 1 ^{er} décembre	
Lundi 15 décembre	
Lundi 5 janvier	
Lundi 19 janvier	
Lundi 2 février	
Lundi 23 février	
Lundi 2 mars	
Lundi 16 mars	

Objectifs des « C.P.S » :

- Valoriser le comportement et les compétences des joueurs
- Sensibiliser les joueurs aux valeurs éducatives fédérales
- Améliorer les qualités individuelles et collectives de chacun au contact des autres
- Profiter des séances et des conseils avisés
- Pratiquer sa passion dans un environnement différent et agréable
- Préparer les joueurs aux détections futures

Pour chaque séance d'entraînement, chaque joueur devra se munir :

- de son équipement complet de gardien de but
- d'une gourde
- de l'autorisation parentale ci-jointe (à fournir lors de la 1^{ère} séance)
- de la charte de fonctionnement « C.P.S » dûment remplie (à fournir lors de la 1^{ère} séance)

En cas d'absence, merci de prévenir impérativement

Mr MARTIN Johan (06 44 18 89 15) ou SAVIGNY Christian (06 88 33 44 20)





Liste des joueurs U12 - U13 convoqués

1	BENHALIMA Jade	GJ DISSAY BEAUMONT	
2	BERTIN Leelou	STADE POITEVIN	
3	BROHET Quentin	FC VOUENUIL BERUGES	
4	GUERIN Noha	STADE POITEVIN	
5	JACQ Malo	GJ ESPOIR SUD POITIERS	
6	LAUNHEY Samuel	JS NIEUIL L'ESPOIR	
7	RICHARD Marcus	GJ MONTASEVRES	
8	COTTINEAU Baptiste	GJ FOOT SUD 86	
9	COUCIC Camille	US THURE BESSE	
10	DA SILVA DINIZ Luana	FC VOUENUIL BERUGES	
11	DELBECQ Gabriel	CA NEUVILLE	
12	GAZZURELLI Mael	SO CHATELLERAULT	
13	GOURDON Arthur	CA NEUVILLE	
14	GOYAUD Olivia	STADE POITEVIN	
15	LIEGE Milan	GJ SUD HAUT POITOU	
16	MITAULT Bastien	GJ ESPOIR SUD POITIERS	
17	PIERREFICHE Ruben	GJ ESPOIR SUD POITIERS	
18	REGNIE Gabriel	STADE POITEVIN	
19	RUIZ Lenny	STADE POITEVIN	



COMMISSION TECHNIQUE DEPARTEMENTALE 86 – PPF

AUTORISATION PARENTALE

PARTIE A REMPLIR PAR LES PARENTS ou les TUTEURS LEGAUX :

Je soussigné(e) : Madame - Monsieur

demeurant à :

Tél :E-mail :agissant en qualité de : **MÈRE – PÈRE – TUTEUR LÉGAL**
(Rayer les mentions inutiles)**Autorise** (Nom et Prénom du joueur) :

- **A PARTICIPER** pour la saison 2025-2026 à tous les stages, matches, tournées, tournois ou manifestations de football placés sous l'égide du District de la Vienne de Football.
 - **J'AUTORISE** le médecin-responsable à pratiquer ou à donner en mon absence, tous les soins que son état de santé nécessite, y compris l'hospitalisation d'urgence, ou à faire pratiquer toute intervention qui s'avérerait indispensable.
 - **JE CERTIFIE** que mon enfant ne présente aucune allergie ou problème médical, et qu'il n'est pas soumis à un régime nutritionnel particulier. Si OUI, préciser :
-
- **J'AUTORISE** également le District de la Vienne de Football à utiliser pour la promotion de l'opération, les photographies et les enregistrements audiovisuels pris à titre individuel.

Fait à :

Le :

Signature :

ATTENTION :**ce document ne doit pas être envoyé, mais remis au responsable dès le premier jour du stage.**



CHARTE de FONCTIONNEMENT du CENTRE de PERFECTIONNEMENT SPORTIF

saison 2025 / 2026

Le fait d'être admis dans le Centre de Perfectionnement Sportif du District de la Vienne de Football (C.P.S) entraîne l'adhésion aux règles énoncées ci-dessous :

ARTICLE 1 :

La responsabilité du C.P.S est confiée au Conseiller Technique Départemental responsable du « Plan de Perfectionnement Fédéral ».

Il coordonne une équipe éducative compétente et motivée, essentielle au développement du projet.

ARTICLE 2 :

La participation des joueurs/es à tous les entraînements, stages et matchs organisés dans le cadre du P.P.F est obligatoire (ou très fortement préconisée).

Il ne sera admis d'absence(s) que pour une raison réelle et sérieuse (dans des limites raisonnables), justifiée(s) au préalable auprès de l'éducateur responsable de la séance.

ARTICLE 3 :

Le C.P.S fonctionnera jusqu'à une date butoir que les jeunes doivent absolument respecter.

Les éducateurs se réservent toutefois le droit, en cours de saison, de réduire les effectifs pour des raisons pédagogiques, voire disciplinaires.

ARTICLE 4 :

Le C.P.S offre à des jeunes joueurs/es un complément de pratique et d'enseignement du Football.

Les séances d'entraînement dans le cadre des horaires du C.P.S ne peuvent en aucun cas se substituer à l'horaire obligatoire des entraînements clubs, mais elles viennent le compléter.

ARTICLE 5 :

L'esprit de groupe et de travail doit primer tout au long des séances, des matchs et des stages du C.P.S. Quiconque oublierait ce principe réduirait ses chances de réussite... Le travail doit être mené au maximum des possibilités.

ARTICLE 6 :

La situation des joueurs/es pourra être réétudiée en cours de saison sportive. Le non-respect de cette charte peut entraîner une éviction du groupe.

ARTICLE 7 :

Dans l'ensemble des activités propres au C.P.S, joueurs/es et éducateurs représentent le District de la Vienne de Football. Ils doivent lui faire honneur par leur esprit et leur comportement.

Signature du jeune joueur(se) : Signature de l'éducateur : Signature des parents ou du tuteur légal :

IMPORTANT :

Ce document signé est à remettre au responsable des C.P.S, Anthony ALLOUIS ou au responsable « Féminin, Jean-Paul BLOT ou au responsable « Masculin », Patrick ECALLE dès le premier rassemblement.